

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



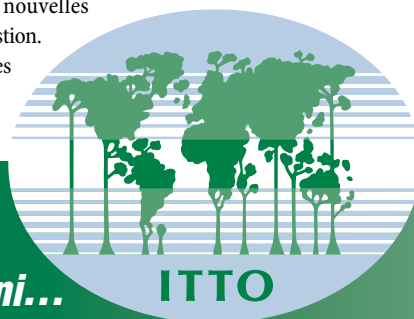
Maîtriser la gouvernance

Au cours de la décennie passée, la question de gouvernance des forêts a pris de plus en plus d'importance dans les débats internationaux et nationaux sur la foresterie. Il y a tout lieu de se féliciter de l'évolution d'une situation qui régnait il y a encore quelques années, lorsque les pays et les organisations internationales abordaient ce sujet avec circonspection et se montraient allergiques aux questions telles que la corruption et les activités illégales basées sur les forêts.

En termes simples, la gouvernance des forêts se rapporte à la manière dont les pouvoirs et les contrôles sont exercés sur les ressources forestières. La Banque mondiale a estimé en 2007 qu'une mauvaise gouvernance des forêts entraînait,

pour le marché et les gouvernements, des pertes de revenus de l'ordre de 10 à 15 milliards de dollars EU par an. Reconnaisant l'impact de telles pertes, presque tous les pays tropicaux se sont embarqués ces dernières années dans des processus destinés à améliorer la gouvernance du secteur forestier, notamment par un réexamen des législations existantes et l'introduction de nouvelles lois, la mise en place de nouveaux organismes de surveillance (ou le renforcement de ceux qui existaient) et l'emploi de nouvelles technologies de suivi et/ou de gestion.

Cependant, un bon nombre de ces mêmes pays sont les premiers à reconnaître que des défis et



A l'intérieur ▶ **Etats fragiles** ▶ **Gouvernance au Guyana** ▶ **REDD ou huile de palme** ▶ **Marché du Royaume-Uni...**

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Désintégration de l'Etat et corruption: défis pour la politique forestière	3
Respecter la légalité	7
Les forêts naturelles peuvent-elles concurrencer l'huile de palme grâce à REDD ?	9
Le Cameroun a besoin de plus que des plans approuvés de gestion forestière	11
Le pouvoir des perceptions	14

Rubriques

Rapport de bourse	17
Tendances du marché	20
Quoi de neuf sous les tropiques ?	22
Projets récemment financés	26
Courrier des lecteurs	28
Formation	29
Ouvrages parus récemment	30
Réunions	32



Editorial Steven Johnson
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page DesignOne

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé avec des encres végétales sur papier contenant au minimum 80% de fibres recyclées à partir de déchets de consommation et 20% de pâte sans chlore originaire de forêts sous gestion durable.

L'AFT est diffusé **gratuitement** à plus de 15.000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. Ce bulletin est également affiché sur le site www.itto.int

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tto@itto.int
www.itto.int

des problèmes subsistent. Comme le fait observer Irland dans ce numéro (p. 3), près de la moitié des forêts de la planète se trouvent dans des pays où la gouvernance est soit médiocre soit totalement absente.

En dehors des efforts nationaux, diverses initiatives internationales ont été lancées ces dernières années pour tenter d'améliorer la gouvernance des forêts. Des réunions ministérielles ont été convoquées dans plusieurs régions pour examiner la portée du problème et les solutions possibles (sous le nom de processus d'Application des réglementations forestières et gouvernance ou FLEG). L'Union européenne a signé des accords de partenariat volontaires avec un certain nombre de pays en vue d'améliorer la gouvernance des forêts et de maintenir ainsi l'accès aux marchés du bois de l'UE aux termes du processus FLEG (Application des lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux). La Loi Lacey aux Etats-Unis et les politiques d'achats publics dans un ensemble de pays découragent les échanges de produits ligneux d'origine illégale. Divers régimes et normes d'assurance de la légalité sont promulgués pour aider les pays à prouver la légalité. Et les systèmes de certification des bois garantissant aux consommateurs que leur production résulte d'une bonne gestion forestière et d'une gouvernance satisfaisante continuent à se développer, bien qu'encore à un niveau beaucoup plus bas dans les tropiques que dans les pays développés.

L'OIBT s'est elle aussi employée à aider les pays membres à améliorer la gouvernance des forêts. Cette assistance a inclus des projets destinés à réexaminer et à élaborer des lois forestières appropriées, à renforcer les capacités en matière d'application, et à procurer des fonds pour améliorer le suivi et la gestion des opérations forestières. Un bon exemple de l'action de l'OIBT dans ce domaine est représenté par un projet récemment achevé au Guyana, qui permet au gouvernement de suivre les coupes et l'acheminement des grumes en temps opportun (p. 7). L'Organisation a aussi largement collaboré à l'élaboration de conseils d'orientation à l'intention des pays, en participant avec la FAO à la publication des Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier et à la tenue de cinq ateliers régionaux pour diffuser et partager les expériences sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance des forêts. L'OIBT et la FAO ont récemment publié un dossier de politiques synthétisant les résultats de ce travail (p. 30). Dans le souci d'améliorer la gouvernance, le nouveau Programme thématique de l'OIBT relatif à l'application des lois forestières, à la gouvernance et au commerce (TFLET) offre une assistance à des pays ciblés et a déjà attiré énormément d'intérêt auprès des pays aussi

bien bénéficiaires que donateurs. Un bon nombre des projets financés par le TFLET sont déjà en cours d'exécution (voir p. 27) et le financement de plusieurs autres était sur le point d'être annoncé au moment de la mise sous presse de l'AFT. L'OIBT continuera de collaborer avec ses partenaires (y compris les initiatives citées plus haut) pour mettre en oeuvre des activités visant à améliorer la gouvernance des forêts dans le cadre du TFLET.

Un autre fait nouveau susceptible de conduire à d'autres améliorations de gouvernance forestière réside dans la perspective d'obtenir des financements substantiels par le biais de diverses initiatives et autres mécanismes concernant le changement de climatique. Certes, les défis demeurent (par ex. p. 9, p. 22) mais l'éventualité d'un tel financement amène déjà des changements sur le terrain dans beaucoup de pays. Tandis que les résultats obtenus à la CoP de la CNUUCC récemment tenue à Copenhague ont été décevants pour beaucoup, la perspective d'importants fonds additionnels destinés aux forêts les a réconfortés. L'Australie, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont engagé 3,5 milliards de dollars EU pour le financement d'un démarrage rapide des activités de REDD+ relatives au changement climatique durant la période 2010-2012. Et on espère que les financements du secteur privé (par ex. par le biais des marchés volontaires du carbone) arriveront par la suite à surpasser ceux accordés par des gouvernements comme ceux-là. S'il reste des incertitudes quant à la façon dont ces fonds seront administrés et dispensés, il semble incontestable que les bailleurs et les investisseurs insisteront sur une bonne gouvernance forestière vérifiable, et des systèmes de surveillance solides, avant de procéder à d'importants transferts de fonds.

Quels qu'en soient les moteurs, personne ne peut contester que les forêts et la gouvernance forestière sont soumises à un degré d'investigation sans précédent. La façon dont les bois tropicaux et la gouvernance des forêts tropicales sont perçus peut avoir des incidences majeures sur les marchés, comme le montre l'étude du marché du Royaume-Uni résumée dans ce numéro (p. 14). Les pays qui pourront maîtriser la gouvernance de leurs secteurs forestiers seront les mieux placés pour s'assurer un accès facile aux marchés des produits forestiers et aux nouveaux financements pour les services environnementaux rendus.

Steve Johnson
Rédacteur

Désintégration de l'Etat et corruption: défis pour la politique forestière

Le renforcement d'une gouvernance faible est essentiel pour assurer la durabilité

Par Lloyd C. Irland

Yale, Ecole forestière et études environnementales
New Haven, CT, 06511, Etats-Unis
lloyd.irland@yale.edu



Battre le fer pendant qu'il est chaud: Camp de coupes illégales en Asie du Sud-Est. Photo: L. Irland

Cet article passe en revue sous un angle particulier les données existantes largement utilisées: comment le domaine forestier mondial apparaît-il, si nous classons les nations selon la faiblesse et la corruption de l'Etat? Lorsque les forêts du monde sont considérées dans cette optique, les résultats sont surprenants:

- Près de la moitié des zones boisées à travers le monde (2005) se trouvent dans des pays harcelés par la «corruption effrénée», selon Transparency International (voir le graphique ci-dessous).
- Un grand nombre des points chauds de biodiversité de la planète se trouvent dans ces pays.
- Un sixième des forêts du monde sont situées dans des Etats classés «fragiles» par le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID).

S'attaquer aux défis de faible gouvernance, corruption et conflits est la condition sine qua non du succès d'une politique forestière

De nombreuses analyses des politiques sur les ressources forestières et la biodiversité ont reconnu les contraintes que représentent une faible gouvernance et la corruption. Or lorsque ces sujets apparaissent dans de longues listes de questions politiques, il se crée une illusion d'optique – l'illusion qu'il est possible de sélectionner et de choisir les domaines dans lesquels opérer des «réformes». C'est une idée fausse. S'attaquer aux défis de faible gouvernance, corruption et conflits est la condition sine qua non du succès d'une politique forestière. C'est vrai si le but est d'assurer les moyens d'existence des populations locales, de produire de futures récoltes de bois d'œuvre commercial, ou de protéger la biodiversité.

États fragiles ou faillis

Les «Etats faillis» (UK DFID, 2005) incluent les plus mauvais exemples de conflits civils, de bandes armées et d'effondrement social qui soient. Ces dernières années ils ont inclus:

L'Angola
L'Afghanistan
Le Burundi
La République démocratique du Congo
Haïti
Le Libéria
La Sierra Leone
La Somalie
Le Soudan

Plusieurs de ces nations possèdent des ressources forestières et une biodiversité importantes à l'échelle planétaire; dans d'autres, les forêts et les zones boisées sont d'une importance capitale pour le bien-être local. La République démocratique du Congo, par exemple, non seulement occupe le 7ème rang des grandes superficies de forêts dans le monde, mais elle renferme aussi d'importantes réserves d'espèces et de biodiversité menacées.

Une publication du UK DFID (2005) a énuméré 46 Etats 'fragiles' (voir le tableau). La liste des Etats fragiles dotés de vastes étendues de forêts n'englobe que 15 pour cent des forêts du monde, lesquelles se trouvent en Afrique (66 pour cent des terres forestières des Etats fragiles) et en Asie du Sud-Est. Ces pays représentent plus d'un tiers des 33 membres producteurs de l'OIBT, concernant lesquels une évaluation récente (OIBT, 2006) a constaté un faible niveau de gestion forestière durable. Selon les évaluations de la FAO, les 35 pays énumérés ci-dessous ont perdu 21 pour cent de leur domaine forestier entre 1990 et 2005, tandis que le monde dans son ensemble n'en a perdu que 3,3 pour cent. De toute évidence, la croissance démographique et les circonstances économiques locales ont contribué à cette perte de forêt, mais une gouvernance inadéquate et les conflits ont joué un rôle majeur dans beaucoup d'Etats fragiles.

Fragile et en désintégration

Superficies forestières des Etats fragiles et en désintégration (1000 ha, 35 nations ayant plus de 100 000 ha de forêt)

Region/country	1990	2000	2005
Afrique			
Angola	70 998	69 756	59 104
Cameroun	26 076	23 858	21 245
République centrafricaine	23 207	22 907	22 755
Tchad	13 509	12 692	11 921
Côte d'Ivoire	9 766	7 117	10 405
République démocratique du Congo	140 531	135 207	133 610
Erythrée	1 639	1 585	1 554
Ethiopie	4 996	4 593	13 000
Gambie	436	481	471
Guinée	7 276	6 929	6 724
Guinée-Bissau	2 403	2 187	2 072
Kenya	18 027	17 096	3 522
Libéria	4 241	3 481	3 154
Mali	14 179	13 186	12 572
Niger	1 945	1 328	1 266
Sierra Leone	1 416	1 055	2 754
Somalie	8 284	7 515	7 131
Soudan	71 216	61 627	67 546
Togo	719	510	386
Zimbabwe	22 239	19 040	17 540
Asie/Pacifique			
Afghanistan	1 351	1 351	867
Cambodge	9 896	9 335	10 447
Indonésie	118 110	104 986	88 495
Rép. dem. pop. lao	13 088	12 561	16 142
Myanmar	39 588	34 419	32 222
Népal	4 683	3 900	3 636
Papouasie-Nouvelle-Guinée	31 730	30 601	29 437
Iles Solomon	2 580	2 536	2 172
Vanuatu	441	447	440
Europe de l'est			
Azerbaïdjan	964	1 094	936
Géorgie	2 988	2 988	2 760
Tadjikistan	380	400	410
Ouzbékistan	1 923	1 969	3 295
Moyen-Orient			
Yémen	541	449	549
Amérique du sud			
Guyana	17 365	16 879	15 104
Total Afrique	443 103	412 150	398 732
Total Etats fragiles	763 899	701 774	605 644
Total mondial	4 077 291	3 869 445	3 863 878
Pourcentage mondial d'Etats fragiles	18,7%	17,6%	15,3%
Pourcentage d'Etats fragiles en Afrique	58,0%	58,7%	65,8%

Sources: UK DFID (2005), FAO, 2006

les activités touristiques, en augmentant les coûts et les risques du transport et du commerce. Elle détourne les revenus forestiers au profit de gens malhonnêtes. Les recettes des activités illicites alimentent les éléments les plus prédateurs de la société. La corruption fait non seulement monter les cours en vigueur et les risques. Elle augmente également les taux d'escompte des acteurs sur le marché et empêche n'importe quelle forme d'investissement à long terme ou constant. Dans une économie où la corruption est omniprésente, il est tout simplement irrationnel d'investir à long terme. Seules seront conduites des activités se soldant rapidement par un chiffre d'affaire au comptant. Dans un climat de corruption effrénée, les opérations honnêtes et transparentes deviennent commercialement impossibles. Remarquablement, certains régimes autoritaires, qui consacrent des ressources massives à la censure des médias et à la suppression des libertés de l'individu, ne peuvent pas maîtriser la corruption et, en dépit du maintien de forces armées et de services d'ordre en grands nombres, ne peuvent jamais trouver le personnel et des fonds suffisants pour protéger et gérer les ressources naturelles.

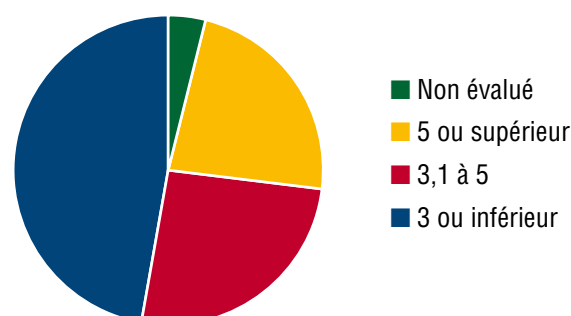
Un groupe privé, Transparency International (TI), mène des enquêtes pour mesurer comment la corruption est appréhendée dans les pays à travers le monde. Les nations sont évaluées sur une échelle de 1 à 10, dite «indice de perception de la corruption» (IPC). Selon ces estimations, la nation la moins corrompue dans le monde en 2005 était la Finlande, à 9,6; tandis que le Bangladesh et le Tchad s'affichaient ex aequo les plus corrompus 1,7. Les analystes de TI disent qu'un indice de 3 ou inférieur indique une corruption «effrénée». En 2005, les indices de soixante-dix pays n'ont pas atteint 3 dans l'échelle de TI.

Selon l'indice de TI, presque la moitié de l'ensemble des zones forestières de la planète se trouve dans des nations indiquant une «corruption effrénée» (voir le graphique). C'est un total stupéfiant de 1,9 milliard d'ha de terres forestières. De plus, 26 pour cent des forêts du monde sont situées dans les pays dont les IPC varient entre 3,1 et 5. Seuls 13 pour cent se trouvent dans des pays marquant plus de 5 points. L'inquiétant c'est que si l'on projette les indices TI sur une carte des points chauds de biodiversité, on constate que bon nombre des principaux domaines de préoccupation pour la conservation identifiés par des ONG comme Conservation International se trouvent dans des pays évalués à moins de 3.

L'étude de l'exploitation forestière illégale effectuée par Seneca Creek Associates/Wood Resources International a révélé que pratiquement toutes les nations où «l'activité d'exploitation suspecte» dépassait 10 pour cent étaient notées 3 ou moins dans l'échelle de TI (SCA/WRI, 2004). Il existe des situations dans lesquelles le concept

Suspects

Indice de la corruption perçue, en pourcentage de la superficie mondiale des forêts (TI, 2005)



Corruption et forêts

La corruption au sein du gouvernement et du secteur privé est une épidémie globale. Elle menace la prospérité et la sécurité de nombreuses nations. Elle met sérieusement à l'épreuve les activités de conservation des forêts de quelque nature qu'elles soient, qu'il s'agisse de production de bois, de protection de la faune et de la biodiversité, ou du stockage de carbone. La corruption entrave l'industrie forestière légale, la récolte de plantes médicinales ou

d'«exploitation illégale» est pour le mieux ambigu, comme dans les secteurs où l'on a créé des unités de gestion ou des réserves forestières qui prétendent abroger les droits traditionnels d'utilisation. Mais les exemples les plus frappants, impliquant des coupes à grande échelle destinées à l'exportation, ne sont pas de cette nature, bien qu'ils se rencontrent souvent dans les régions de conflits relatifs aux droits fonciers.

Les importantes nations boisées au premier plan dans la catégorie «corruption effrénée» de TI incluent la Russie (809 millions d'ha de forêt), la République démocratique du Congo (134 millions), l'Indonésie (105 millions) et l'Inde (68 millions); à elles quatre elles représentent plus d'un quart des forêts de la planète. Le Brésil, avec ses 478 millions d'ha de forêt, se range à 3,7. L'évidence anecdotique suggère que si l'Amazonie était évaluée seule et séparément de cette manière, son indice en 2005 aurait été bien inférieur à 3. La Chine, avec 197 millions d'ha de forêt, a marqué un IPC de 3,2.

Les ONG ont conduit la majeure partie des importants travaux sur le terrain qui ont exposé au grand jour la corruption concernant les ressources et l'exploitation illégale. Les organisations telles que Global Witness, l'Environmental Investigation Agency, Forest Monitor, Forest Trends et Greenpeace, entre autres, ont joué un rôle prépondérant. Jusqu'à récemment, on pouvait chercher en

vain dans la bibliographie traditionnelle sur la foresterie des comptes rendus et des examens sérieux, professionnels et détaillés sur ces questions. Les choses se sont améliorées ces dernières années. Une édition spéciale de la revue *International Forestry* (Pottinger, 2003) a été consacrée entièrement à l'exploitation forestière illégale, et les problèmes qu'elle pose sont de plus en plus le point de mire des efforts visant à assurer des apports de bois légal sur les principaux marchés comme ceux de l'UE et des États-Unis.

Remèdes émergents

L'histoire justifie le scepticisme au sujet des déclarations grandiloquentes adoptées par les dirigeants du monde dans des communiqués de presse fleuris annonçant de grandes initiatives. Habituellement, les émetteurs de ces rapports ne sont pas en mesure de beaucoup changer les réalités sur le terrain. Comme l'a fait observer la FAO, «dans la lutte contre l'illégalité et la corruption, on se paie trop souvent de mots, qui ne sont pas suivis de mesures concrètes» (FAO, 2001).

L'admission par certains gouvernements nationaux, et par les principales entreprises commerciales, que quelque chose doit être fait, crée un nouveau dynamisme politique. L'industrie traditionnelle et les groupes commerciaux (comme l'American Forest and Paper Association) reconnaissent maintenant le problème et en parlent, même s'ils ne vont pas dans le sens de chaque suggestion proposée pour le résoudre. A un niveau élevé, la question attire l'attention, comme l'a précisé dernièrement un rapport de la Banque mondiale (2006) (voir également Collier, 2007; Rose Ackerman, 1999; Setiono & Husein, 2005; et Spector, 2005).

Une courte liste des mesures qui méritent un appui dans ce secteur pourrait inclure:

- Fin de la conspiration du silence
Pendant trop d'années, de puissantes interdictions ont été imposées contre l'emploi du mot «corruption» dans les publications officielles de certaines organisations internationales. Cacher la question en l'ignorant était intellectuellement malhonnête, et n'a rien contribué à l'amélioration de la politique relative aux forêts et à la biodiversité. Aucun exemple n'a encore été enregistré où la corruption s'améliorait si on l'ignorait. Tant que les organismes officiels perpétuent cette conspiration du silence, elle contribue à l'autosatisfaction au sein des groupes moins bien informés, et amoindrit la crédibilité des agences elles-mêmes.
- Systèmes d'étiquetage du bois légal et engagements des acheteurs
- S'il s'avère possible d'auditer de façon crédible les filières d'approvisionnement et d'étiqueter le bois provenant de source légale, il est possible éventuellement de créer lentement des incitations pour que de plus en plus de fournisseurs respectent les règles. Malheureusement, à court terme, il y aura toujours de grandes occasions pour le commerce de bois illégal, en bénéficiant non seulement d'économies sur le paiement de droits, mais aussi en évitant de payer les coûts du système d'audit pour assurer la légalité. Un travail considérable a été entrepris pour élaborer des systèmes crédibles et réalisables, les principales entreprises de transformation et de distribution de produits de consommation et imprimeurs commençant à prendre des mesures pour nettoyer leurs filières d'approvisionnement (voir Irland, 2007). Le Global Forest Trade Network est un exemple de coalition d'ONG et d'entreprises cherchant à améliorer la transparence et la responsabilité de la filière d'approvisionnement (<http://gftn.panda.org/>).

Impacts de la faible gouvernance sur les forêts

- Le danger des politiques sur papier vient du fait que l'on pourrait réellement penser que quelque chose est fait pour remédier au problème, alors que justement rien ne se passe vraiment pour améliorer la situation.
- Toutes les mesures d'application des lois sont compromises.
- Incapacité d'appliquer les limites de récolte et les règles de foresterie et de protection des parcs, même élémentaires.
- Incapacité des gouvernements de respecter des engagements pris en vertu de conventions ou d'accords internationaux liés à la gestion des ressources naturelles.
- Les chefs et les fonctionnaires de régimes faibles/instables ont toute incitation à «battre le fer pendant qu'il est chaud» (les pourcentages de ristourne sont extrêmement élevés).
- Découragement à la mise de fonds à long terme.
- Loi de Say – la mauvaise monnaie chasse la bonne. Seuls les gens corrompus font des affaires.
- La mauvaise gestion corrompt les données...personne ne peut croire les «faits et chiffres».
- Les pertes du gouvernement, des citoyens et du milieu des affaires à s'attribuer par corruption, dont les fruits sortent souvent du pays, aggravant des conditions économiques faibles.
- Perte de confiance envers l'administration locale/régionale et d'autres agences qui doivent être performantes pour que les programmes fonctionnent sur le terrain.
- Fonds et matériaux de secours perdus pour cause de corruption et de mauvaise gestion.
- Démoralisation aggravée du personnel – il semble être impossible de changer la «culture de corruption».



Grumes légales: Les systèmes de traçabilité et de codes barres sont de plus en plus utilisés pour lutter contre l'exploitation illégale. Photo: L. Irland

- Transparence et responsabilité des sociétés

De nos jours, on entend un peu moins parler des soi-disant responsabilité et transparence des sociétés et du secteur financier. Etant donné la facilité avec laquelle des comptes peuvent être falsifiés, et certains arbitres censés impartiaux, comme des cabinets d'experts-comptables, être soudoyés, l'optimisme quant à l'efficacité d'améliorations en comptabilité doit être quelque peu modeste. Quoi qu'il en soit, si des ONG et parties prenantes énergiques, ainsi que des règlements, peuvent faire pression sur le secteur des sociétés pour qu'il adopte des normes telles que celles contenues dans les directives de l'OCDE et de Transparency International pour lutter contre la corruption, quelques améliorations semblent possibles.

- Planifier avec réalisme les programmes/projets de foresterie et de biodiversité

Reconnaître que le frottement provoqué par la faiblesse de gouvernance et la corruption compromettra l'efficacité du projet. Les agences devraient choisir des projets qui seront le moins possible exposés à ces risques. Les plans des projets devraient prêter une attention particulière à des mesures permettant de les immuniser contre les effets de la corruption et les échecs de gouvernance. Elles devraient honnêtement exposer aux réalisateurs de projets les risques que pose une faiblesse de gouvernance.

Résumé

Nul part où le gouvernement est absent ou dysfonctionnel, la politique forestière ne fonctionnera. Une grande partie du monde manque de capacité gouvernementale pour faire fonctionner quelque politique que ce soit, sauf comme un ajout accidentel aux intérêts commerciaux privés des élites dirigeantes. Ainsi, les propositions d'orientations ou de conception qui supposent une stabilité institutionnelle et sociale, la suprématie de la loi, et une administration saine, ne sont pas susceptibles de réussir.

Les problèmes sont les suivants:

- Incapacité de l'Etat ou contrôle exercé par des élites corrompues des domaines politiques, militaires et des grandes entreprises.
- Corruption effrénée, qui signifie que les propositions de Livres verts concernant des politiques et des parcs ne pourront tout simplement pas être mises en oeuvre dans beaucoup de grandes nations dotées de forêts.
- Dans ces circonstances, les groupes criminels sont souvent à même d'opérer avec relative impunité. De plus, les «politiques» déclarées par des agences de haut niveau sont susceptibles d'être frauduleuses. Les traités et les engagements internationaux, signés avec les solennités requises, sont souvent ignorés.

Le travail de gestion des forêts et des ressources, la recherche et la mise en place d'institutions doivent néanmoins se poursuivre dans les Etats fragiles, pour chercher d'une façon ou d'une autre à éluder ou circonvier les conséquences des échecs de gouvernance. La Banque mondiale et d'autres organisations, ainsi qu'une série d'ONG en activité, ont cherché ces dernières années à évaluer l'exploitation forestière illégale et la corruption et à proposer des réponses à ces problèmes. Il n'est pas trop tôt que la conspiration du silence se désintègre. Les parties prenantes du secteur privé, de l'Etat et des ONG poursuivent leur travail d'amélioration. Cette tendance reconfortante doit être encouragée.

Références

- Banque mondiale 2006. *Strengthening forest law enforcement and governance: addressing a systemic commitment to sustainable development*. Washington.
- Collier, Paul. 2007. *The bottom billion*. Oxford, Oxford University Press.
- FAO. 2001. *State of the world's forests, 2001*. FAO Forestry Dept., Rome.
- FAO and ITTO. 2005. *Best practices for improving law compliance in the forestry sector*. FAO Forestry Paper 145, Rome.
- FAO. 2006. *Global forest resource assessment, 2005*. FAO, Rome.
- Irland, Lloyd C. 2007. *Developing markets for certified wood products: greening the supply chain for construction materials*. Journal of Industrial Ecology 11(1): 201-216.
- Organisation internationale des bois tropicaux. 2006. *Situation de l'aménagement des forêts tropicales, 2005*. OIBT, Yokohama, Japon.
- Pottinger, A. (Ed.). 2003. *Special issue on illegal logging*. International Forestry Review 5(3).
- Rose-Ackerman, S. 1999. *Corruption and government: causes, consequences, and reforms*. Cambridge University Press, New York.
- Seneca Creek Associates and Wood Resources International. 2004. *Illegal logging and global wood markets: competitive impacts on the US wood products industry. Summary*. American Forest and Paper Association, Washington.
- Setiono, B. and Y. Husein. 2005. *Fighting forest crime and promoting prudent banking for sustainable forest management*. Occ. Paper No. 44. CIFOR, Bogor.
- Spector, B.I. (Ed.). 2005. *Fighting corruption in developing countries: strategies and analysis*. Kumarian Press, Connecticut.
- Transparency International Corruption Perceptions Index. 2005. Tiré le 1er mars 2007 de www.transparency.org/cpi/2004.
- UK Department for International Development. 2005. *Why we need to work more effectively in failed states*. Londres.
- Cet article est une version condensée d'un essai publié en décembre 2008 dans le Journal of Sustainable Forestry, où l'on peut trouver des discussions, références et données plus complètes.

Respecter la légalité

**Un projet OIBT
améliore la détection
et la prévention de
l'exploitation forestière
illégal au Guyana**

**par Pradeepa
Bholanath**

Chef de la Division de la
planification et du développement
Commission forestière du Guyana
(GFC) Georgetown, Guyana
project.coordinator@forestry.gov.gy



Lecture au scanner: Un fonctionnaire de la GFC contrôle la légalité au dépôt de grumes. *Photo: P. Bholanath/GFC*

Avec plus de 13 300 000 hectares de forêts domaniales, en grande partie dans des conditions originelles, et un secteur forestier assurant les moyens de subsistance de plus de 20 000 employés, sans compter un grand nombre de forêts communautaires, la légalité a été considérée prioritaire pour le secteur forestier du Guyana. Près de 50% de ce domaine forestier n'a pas été affecté à la production commerciale, tandis que les 50% restants sont sous gestion durable et en grande partie intacts. Si, comme on le pense, l'exploitation illégale est en général relativement peu répandue dans ce pays, l'impact des activités illégales risque néanmoins d'avoir, en l'absence de mesures de prévention et de détection bien conçues, de graves conséquences pour une économie relativement petite et en développement comme celle du Guyana, ainsi que des retombées environnementales et socioculturelles. Ceci étant, le respect des lois forestières dans les pays où l'exploitation forestière et le commerce illicites ne sont pas de grande envergure, comme au Guyana, est encore de la plus haute importance pour assurer le développement continu et durable du secteur forestier.

Au cours des neuf dernières années, plusieurs activités ont été mises en oeuvre au Guyana pour permettre la détection et la prévention de l'exploitation forestière illégale et de l'illégalité dans le commerce des produits ligneux. En 2000, un système d'étiquetage et de traçabilité des grumes a été développé et mis en application à l'échelle nationale en 2001. Ce système fournissait ainsi un mécanisme complet pour vérifier la légalité de l'origine des produits forestiers, de même qu'il répondait à une prescription importante d'un système relatif à la filière de responsabilité ou de vérification/assurance de la légalité pour les opérateurs. En outre, les exigences des plans de gestion forestière et le système de contrôle des documents prévoyaient un autre mécanisme permettant d'entretenir la légalité. Cet axe se reflète dans le plan de travail de la GFC, en particulier dans le plan de travail de la division chargée de la planification et de la gestion des ressources forestières et de celle chargée de la surveillance des forêts. Une partie importante du plan de travail de la Division de surveillance des forêts est axée sur la surveillance environnementale et générale des activités

forestières à l'intérieur et autour des concessions, tout au long de la filière de responsabilité des produits forestiers. Ce travail inclut la gestion du système de traçabilité des grumes et des systèmes auxiliaires de documentation relative aux activités forestières.

Après une évaluation de ces systèmes par la GFC, il a été possible de cerner des domaines dans lesquels la détection et la prévention d'illégalités d'exploitation et de commerce des produits ligneux au Guyana devaient être améliorées. Cette évaluation a conclu qu'il était possible d'améliorer la prévention et la détection d'activités forestières illégales et d'illégalités dans l'expédition et le commerce des produits ligneux; en renforçant la détection, les rapports et l'enregistrement des actes illégaux, par des évaluations régulières au niveau national et un dispositif institutionnel au sein de la GFC qui permette d'instituer un programme permanent axé sur la légalité.

Ces domaines clés constituaient les principaux résultats du projet PD 440/07 Rev.1 (M) soumis à l'OIBT en 2007. Ses acquis ont été les suivants: un système d'information géographique spécialisé (comprenant analyse d'images satellitaires et base de données sur la légalité); un système code barres de traçabilité des bois; une base de données centrale pour la surveillance et la détection; un réseau informatique à large bande (WAN) et une procédure pour la diffusion des rapports; et une unité de surveillance et extension de la légalité au sein de la GFC. Le projet a démarré en février 2008 et les activités ont été achevées à la fin 2009.

Téledétection de l'illégalité

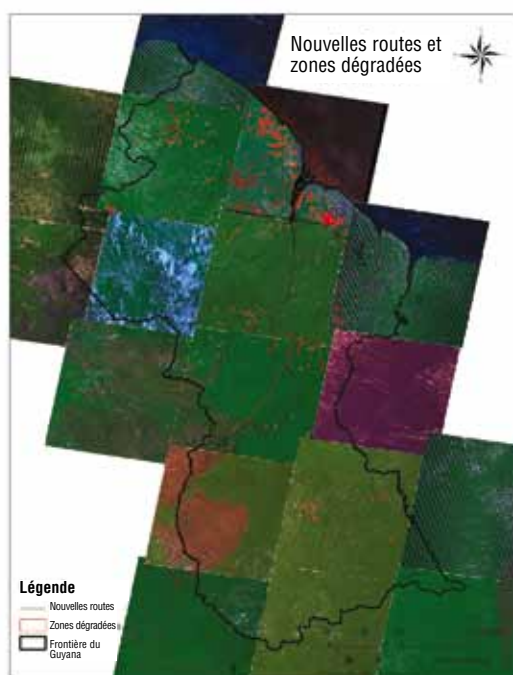
Un volet du projet portait sur l'amélioration de la détection de l'exploitation forestière illégale grâce à l'analyse des images satellitaires. La valeur des systèmes par satellites pour surveiller les activités d'exploitation forestière, en particulier dans les tropiques, est largement appréciée. Deux périodes ont été évaluées, sur la base d'indicateurs d'illégalité qui ont été mis au point, et en se référant aux directives législatives et réglementaires concernant la légalité dans le secteur forestier du Guyana. Ces périodes, de 2005-2007 et 2008-2009, pour lesquelles les indicateurs d'illégalité ont été utilisés

pour identifier des éventuels secteurs d'illégalité. Cet élément d'évaluation a été obtenu à l'aide des images de Landsat à moyenne résolution (30m). Une détection plus détaillée a été réalisée en sélectionnant des zones de 'points chauds' du Guyana exposées aux circonstances qui poussent aux changements de la couverture forestière: activités forestières, exploitation minière et autres utilisations des terres. Pour cet élément de surveillance, qui a également permis de rentabiliser la couverture des données, des données haute résolution concernant des secteurs sélectionnés ont été obtenues à partir du satellite radar ASTER à résolution 15 m et de CERS (20 m).

Un organigramme prototype de soutien à la décision (arbre de décision) a été développé pour guider le processus d'évaluation et un certain nombre d'indicateurs d'illégalité ont été mis au point et employés pour aider la GFC à déterminer la nature et le type de déboisement. L'organigramme s'est avéré un outil pour étayer les décisions concernant la ou les réponse(s) appropriée(s) que la GFC devait envisager face aux changements de la couverture forestière décelés grâce aux images satellitaires à résolution moyenne. À cette échelle, les changements peuvent être classés dans les catégories linéaire ou à caractère polygonal - correspondant respectivement à des routes ou à des ouvertures du couvert (environ 1 ha ou plus). L'emplacement du changement était l'une des principales causes déterminant s'il y avait lieu de le considérer comme étant probablement une activité illégale liée à l'exploitation forestière. Certaines de ces zones ont été contrôlées par des visites sur le terrain et des reconnaissances aériennes. Une référence aux opérations proposées dans les plans d'opérations annuels (POA) était nécessaire pour étayer une décision sur la légalité probable de toute activité détectée.

Les résultats de l'interprétation des images satellitaires formaient une base de données nationales comprenant les zones de récolte, les voiries et les secteurs de déboisement par l'exploitation minière, l'agriculture et d'autres activités. Dans certains cas, ces

On vous voit: La télédétection et le SIG permettent de produire des cartes de surveillance comme celle-ci.



images ont dû être utilisées en association avec des informations concernant les forêts, l'affectation des terres et d'autres pour préciser l'état des lieux (voir la carte). Cette approche permettait efficacement de couvrir le territoire forestier national à un coût minimal, en parcourant les zones accessibles et inaccessibles, et de faire une évaluation exhaustive en fonction d'indicateurs d'illégalité conçus à cet effet.

Traçabilité des bois

Le deuxième aspect du système mis au point par le projet avait trait à l'amélioration du système de traçabilité des grumes du Guyana. En 2001, le système national de traçabilité des grumes a été mis en oeuvre à l'aide de moyens de vérification manuels. Selon ce système, les grumes abattues et les souches sont identifiées par une étiquette code barres en plastique apposée immédiatement après l'abattage ou au moment de la conversion primaire au point de ramassage du bois. Toutefois, l'application manuelle de ce système ne permettait pas de réaliser tous les avantages de la traçabilité et de la vérification d'origine. Le projet visait à lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois illégalement récolté en étendant le système de traçabilité des bois aux stades de la récolte dans les forêts tropicales, des expéditions et des exportations.

Le système de traçabilité était basé sur un système de code barres utilisant un vaste réseau informatique. Relié à une base de données centrale, ce système permet de gérer des systèmes de distribution à partir du point d'origine du bois récolté jusqu'aux points de distribution, de transformation et d'exportation. Il rassemble plusieurs informations clés, à savoir: identification des concessions (noms et nombre), type de produit extrait, espèce de bois, numéros des étiquettes, date d'expiration et numéro de la parcelle indiquant l'endroit spécifique approuvé dans le cas de grandes concessions. Les informations regroupées par les bureaux de la GFC sur les lieux sont relayées, par l'intermédiaire d'un large réseau, à une base de données centrale au siège de la GFC. Les bases de données WAN et centrale ont été mises au point en tant qu'éléments du projet OIBT.

L'amélioration du système national de traçabilité des grumes permet de renforcer globalement la détection et la prévention de l'exploitation illégale et des illégalités dans le commerce des produits ligneux en utilisant un système national qui existait déjà, tout en comblant les lacunes qu'il présentait. De surcroît, l'infrastructure nécessaire de la base de données, les liens des réseaux et des communications ont également été créés pour permettre de compléter les efforts accomplis en vue de détecter et de prévenir les illégalités en temps utile et de façon efficace et coordonnée.

Défis et leçons apprises

La conception du projet a permis d'atteindre l'objectif de développement en intégrant toutes les étapes de la filière, de la production à l'exportation (production, transport, déclaration, transformation, exportation); ceci a ensuite servi à rehausser les degrés de légalité dans le secteur forestier, du niveau de production, à celui de la transformation, puis à celui de l'exportation. Le projet a consolidé les systèmes existants, les capacités et infrastructures en place à la GFC et, ce faisant, a permis la mise en oeuvre sans à-coup et la transition efficiente de l'ensemble des systèmes qui existaient déjà, à ceux conçus par le projet. Cette approche a également permis de maintenir la durabilité de l'initiative, du fait que les coûts et les ressources humaines de la GFC sont adéquats et suffisants pour assurer la continuité des initiatives. De plus, l'approche adoptée prévoyait de développer les capacités locales pour mener les activités du projet. Les ressources locales ont ainsi été chargées principalement de continuer d'appliquer les systèmes conçus.

Du point de vue opérationnel, l'agence nationale chargée d'assurer la légalité dans le secteur forestier du Guyana (GFC) étant aussi la principale agence d'exécution du projet, il a été possible d'adopter une approche logique et systématique de la continuité et de la durabilité des initiatives. En outre, la disponibilité des ressources de la GFC, particulièrement en termes d'infrastructure et de ressources humaines dans des domaines tels que le système d'information géographique, a permis d'utiliser les capacités existantes et de les perfectionner au lieu de commencer à zéro. Le nouveau projet en ligne de l'OIBT concernant le système de traçabilité a également permis

suite à la page 21

Les forêts naturelles peuvent-elles concurrencer l'huile de palme grâce à REDD ?

Pas aux prix courants du carbone, constate une étude

**Par Lian Pin Koh¹
et Rhett A. Butler²**

¹ Institut des écosystèmes terrestres
ETH Zürich, CHN G 73.1
Universitätsstrasse 16, 8092
Zürich, Suisse.

lian.koh@env.ethz.ch

² Mongabay.com, P.O. Box 0291
Melno Park, California 94026,
Etats-Unis
mongabay@gmail.com



Tache d'huile: Plantation de palmiers à huile et forêt parcourue par les coupes au Sabah (Malaisie). *Photo: R. Butler/mongabay.com*

En moins d'une génération la culture de palmiers à huile est devenue la principale forme d'utilisation des terres dans les forêts tropicales, particulièrement dans le Sud-Est asiatique. La demande mondiale croissante d'huiles comestibles, ajoutée au rendement élevé des récoltes, a transformé l'huile de palme en un bolide économique, produisant 10 milliards de \$EU en exportations pour l'Indonésie et la Malaisie qui représentent à elles seules 85 pour cent de la production d'huile de palme. De nos jours, plus de 40 pays - avec en tête la Chine, l'Inde, et l'Europe - importent l'huile de palme brute.

Les scientifiques de la conservation ont montré que le développement des palmiers à huile pendant les dernières décennies a entraîné la destruction de larges pans de forêts ombrophiles tropicales

L'importance économique de l'industrie de l'huile de palme pour le Sud-Est asiatique est indéniable. Mais ces gains financiers ont été réalisés à un prix élevé pour la faune indigène et les moyens de subsistance traditionnels des populations rurales de cette région. Les scientifiques de la conservation ont montré que le développement des palmiers à huile pendant les dernières décennies a entraîné la destruction de larges pans de forêts ombrophiles tropicales — au détriment de beaucoup d'espèces rares et en danger dont la survie dépend de ces forêts (Fitzherbert *et al.* 2008; Koh & Wilcove 2008; Danielsen *et al.* 2009). En outre, des groupes d'action sociale comme Oxfam (www.oxfam.org) et Sawit Watch Indonesia (www.sawitwatch.or.id) ont documenté de nombreux cas alléguant qu'il y avait conflit à propos de l'utilisation des terres entre les exploitations d'huile de palme et les communautés autochtones. Non seulement ces impacts continuent, mais ils sont aussi susceptibles de s'intensifier dans l'avenir à mesure que la demande internationale de produits d'huile de palme continue de s'accroître.

Dans un effort pour améliorer les méthodes de gestion des plantations, la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO; www.rspo.org) a été créée en 2004 par un groupe d'organisations non gouvernementales, de producteurs et de détaillants d'huile

de palme. RSPO attribue des certificats aux sociétés qui produisent l'huile de palme selon un ensemble de principes et de critères. La mission de RSPO est d'améliorer la performance environnementale et l'image de l'industrie de l'huile de palme. Cependant, étant donné les puissantes forces économiques poussant à l'expansion des palmeraies et la longue récession économique, c'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. En effet, les groupes écologistes continuent à produire les preuves de défrichement de forêts au profit de nouvelles plantations (Greenpeace 2007), tandis que les ONG et les médias régionaux font état de conflits continus avec les communautés locales sur leurs terres natales (www.orangutanprotection.com, sawitwatch.or.id). Mais, même si RSPO s'avère un succès, beaucoup d'opérateurs n'en sont pas membres, et n'ont aucune intention d'y adhérer. Qui plus est, il y a peu de preuve suggérant même que RSPO finance une partie de son marché d'huile de palme éco-certifié (CSPO). Jusqu'à présent, 15 000 tonnes seulement du CSPO - représentant ~2.5% de l'huile produite — ont été achetées (WWF 2009). Pendant ce temps, les palmeraies continuent de se répandre à travers les tropiques (Butler 2008). L'industrie de l'huile de palme peut-elle être persuadée de quelque autre manière d'adopter des pratiques qui ne dissipent pas les écosystèmes biodiversifiés et riches en carbone?

La promesse de la REDD

Une solution est susceptible de pouvoir se trouver grâce à un programme visant à Réduire les émissions de carbone dues à la dégradation des forêts et au déboisement (REDD). La REDD est mise au point en tant que mécanisme financier pour reverser aux propriétaires terriens, aux organisations ou aux gouvernements la valeur du carbone qui sera stocké dans les forêts, au lieu d'être libéré dans l'atmosphère par le déboisement (Miles & Kapos 2008). Les crédits carbone produits par la REDD pourront être utilisés pour payer non seulement la protection des forêts mais également la préservation de la biodiversité et l'allègement de la pauvreté. Mais l'obstacle majeur à la REDD vient actuellement du fait que les crédits ne peuvent pas être utilisés pour répondre aux engagements de réductions d'émissions, se limitant ainsi

aux marchés volontaires comme le Chicago Climate Exchange (www.chicagoclimatex.com), qui réalisent des prix sensiblement inférieurs aux crédits de conformité délivrés par le Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne. Tant que les crédits de REDD ne seront pas reconnus par un système international sur le climat, il est peu probable qu'ils pourront concurrencer financièrement l'huile de palme originaire de la plupart des terroirs.

Une étude récente fournit une illustration. Les modèles économiques élaborés pour évaluer les rapports de la REDD et de l'huile de palme dans différents scénarios de prix ont révélé que la tonne de CO₂ devrait atteindre un prix de 18-46 \$EU pour que les crédits REDD résultant de la préservation des forêts fassent concurrence à l'huile de palme. Par comparaison, les échanges de crédits du CCX ont commencé à la mi-2009 à 4 \$EU la tonne. Dans le cas des tourbières, qui piègent de grandes quantités de carbone dans le sous-sol, le seuil de rentabilité avec l'huile de palme se situe à plus ou moins deux-cinquièmes de ce chiffre —mais toujours hors de la gamme des prix du marché volontaire. Si l'on examine les calculs d'une autre manière, la valeur nette actualisée (VNA) d'un projet REDD sur les marchés volontaires entrerait dans la fourchette de 614 à 994 \$EU à l'hectare sur une période de 30 ans, par rapport à une exploitation d'huile de palme qui pourrait rapporter des VNA de 3835-9630 \$ par hectare (Butler *et al.* 2009). Par conséquent, il est encore plus profitable de convertir une forêt en palmeraie que de la préserver pour un projet de REDD.

Toutefois, si dans les futures politiques sur le climat la REDD venait à être reconnue par les Nations Unies (ONU) comme une activité légitime pour la réduction des émissions de carbone, les crédits REDD seraient compensés à des prix plus élevés, soit par l'intermédiaire d'un mécanisme du marché sanctionné par l'ONU soit par un fonds mondial. Dans ce scénario, la REDD pourrait atteindre une valeur de plus de 6600\$ à l'hectare (Butler *et al.* 2009), faisant potentiellement de la protection des forêts une option économiquement concurrentielle d'utilisation du territoire, comparée à la culture de palmiers à huile ou à d'autres activités plus rentables d'utilisation des terres, en particulier vu les avantages potentiels associés de la protection de l'environnement.

Un autre récent fait nouveau qui pourrait faire pencher la balance dans les décisions concernant l'utilisation des terres en faveur de la REDD est survenu durant les dix dernières années, à savoir que les grandes plantations plutôt que les petits planteurs sont devenues la force motrice dominante des changements d'utilisation des terres à travers les tropiques (Rudel 2007; Butler & Laurance 2008; voir également AFT 16-4). Beaucoup de ces sociétés de plantation possèdent maintenant sous concession de grands espaces encore boisés —dont la simple étendue contribuerait dans une large mesure à la conservation de la biodiversité s'ils pouvaient être préservés. En fait, sous la pression de groupes écologistes, certaines de ces exploitations mettent déjà en jachère des pans de forêts sous forme de réserves naturelles privées et aussi en tant qu'élément du processus de certification RSPO (Koh & Ghazoul 2009). En outre, il est intéressant de noter que les exploitations d'huile de palme n'ont pas toujours planté des palmiers mais qu'au cours des quelques décennies passées elles sont souvent passées de la culture de l'hévéa, à celle du cocotier et à celle du cacao —ce qui donne à penser que les sociétés pourraient être à l'affût de la prochaine culture de rapport profitable, laquelle pourrait fort bien être le carbone.

Changement radical

L'adoption de la REDD par les décideurs de l'ONU en matière de climat pourrait donc être ce qui déterminerait la façon dont les exploitations opèrent et les stratégies d'affaires qu'elles adoptent à long terme. Il est permis d'imaginer qu'en participant à la REDD, certaines d'entre elles pourraient faire la transition de destructrices de forêts naturelles (avec perte de biodiversité associée) et devenir leurs gestionnaires et protecteurs —à l'instar d'anciens braconniers de la faune en Afrique subsaharienne et en Amérique latine qui se sont fort bien convertis en gardes efficaces dans des réserves naturelles (Feltner 2009).

Il est évident que c'est une proposition radicale. Et elle pose assurément des défis techniques, politiques et éthiques difficiles à relever. De plus, les coûts d'opportunité de la REDD seraient encourus à plusieurs niveaux sociaux et exprimés en coûts directs relativement évidents (potentiel économique auquel ils renonceraient) et en coûts indirects moins évidents comprenant des incidences sur l'emploi, les recettes fiscales, les perspectives sociales et gouvernementales en matière d'investissements dans les régions de projets REDD. Il y a des défis substantiels à relever si la REDD doit être mise en oeuvre avec succès à l'avenir. Cependant, un changement radical de cet ordre peut être nécessaire, sinon critique, pour développer des stratégies efficaces susceptibles de remédier aux impacts préjudiciables de l'expansion de la plantation de palmiers à huile et d'améliorer d'autres activités de conversion de forêt.

Références

- Butler, R.A. *et al.* 2009. *REDD in the red: palm oil could undermine carbon payment schemes*. Conservation Letters 2: 67-73.
- Butler, R.A., Laurance, W.F. 2008. *New strategies for conserving tropical forests*. Trends in Ecology & Evolution 23: 469-472.
- Butler, R.A. 2008. *Palm oil industry moves into the Amazon rainforest*. Mongabay.com. 9 July (http://news.mongabay.com/2008/0709-amazon_palm_oil.html).
- Danielsen, F. *et al.* 2009. *Biofuel plantations on forested lands: double jeopardy for biodiversity and climate*. Conservation Biology 23: 348-358.
- FAO. 2009. *FAOSTAT Service de statistiques en ligne*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie.
- Feltner, M. *Turning Poachers into Conservationists in Rwanda*. National Geographic Traveler. 13 May (<http://blogs.nationalgeographic.com/blogs/intelligenttravel/2009/05/turning-poachers-into-conserva.html>).
- Fitzherbert, E.B. *et al.* 2008. *How will oil palm expansion affect biodiversity?* Trends in Ecology & Evolution 23: 538-545.
- Greenpeace. 2007. *How the palm oil industry is cooking the climate*. Greenpeace International. (<http://www.greenpeace.org/international/press/reports/cooking-theclimate-full>).
- Koh, L.P. & Ghazoul, J. 2009. *Designer landscapes for sustainable biofuels*. Trends in Ecology and Evolution, sous presse.
- Koh, L.P. & Wilcove, D.S. 2008. *Is oil palm agriculture really destroying tropical biodiversity?* Conservation Letters 1: 60-64.
- Miles, L. & Kapos, V. 2008. *Reducing greenhouse gas emissions from deforestation and forest degradation: global land-use implications*. Science 320: 1454-1455.
- Rudel, T.K. 2007. *Changing agents of deforestation: from state-initiated to enterprise driven processes, 1970-2000*. Land Use Policy 24: 35-41.
- WWF. 2009. *Slow Sales Of Sustainable Palm Oil Threaten Tropical Forests; WWF To Grade Palm Oil Buyers*. 12 May 2009 (<http://www.worldwildlife.org/who/media/press/2009/WWFPresitem12330.html>).



Prêts à être plantés: Semis de palmiers à huile près du parc national Gunung Leuser dans le nord de Sumatra. Photo: R. Butler / mongabay.com

Le Cameroun a besoin de plus que des plans approuvés de gestion forestière

Une récente étude révèle des problèmes dans l'exécution

**Par Greg Clough¹,
Paolo Omar Cerutti²,
Robert Nasi³ et
Luca Tacconi⁴**

¹Banque mondiale (anciennement du Centre pour la recherche forestière internationale - CIFOR)

ciclough@gmail.com

² Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie et Ecole Crawford des sciences économiques et Gouvernement, Université nationale d'Australie

p.cerutti@cgiar.org

³ Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie

r.nasi@cgiar.org

⁴ Ecole Crawford des sciences économiques et Gouvernement, Université nationale d'Australie

luca.tacconi@anu.edu.au



Durable?: Transport de grumes récoltées dans une concession forestière du Cameroun. Photo: CIFOR

A bien des égards, le Cameroun a pendant un certain temps servi de modèle de référence aux nations d'Afrique centrale en matière d'aménagement durable des forêts du bassin du Congo, où se trouve la deuxième plus vaste superficie de forêt tropicale. Un ministère de l'environnement et des forêts (MINEF) a été créé en 1992 - rebaptisé depuis Ministère des forêts et de la faune (MINFOF) - et sa mise en place a rapidement été suivie de la promulgation de politiques et de lois sur les forêts. A noter en particulier, la loi 94-01 sur les forêts de 1994, visant à assurer la gestion durable des forêts, de la faune et de la pêche.

Une disposition majeure de cette loi signifiait que le gouvernement accordait aux entreprises d'exploitation des concessions pour exploiter les forêts dont il était propriétaire, à condition qu'elles préparent des plans détaillés de gestion forestière (PGF). Ces PGF devaient décrire comment les entreprises se proposaient de soutenir les valeurs sociales, économiques et écologiques des forêts. En 2007, environ 50 pour cent des 101 unités forestières de gestion (UFG) accordées par le MINFOF étaient nanties de plans de gestion approuvés conformément aux dispositions de la loi 94-01 et représentaient 3,5 millions d'hectares de forêt (MINFOF 2007).

Ces dernières années, plusieurs organisations internationales ont commenté favorablement les efforts faits par le Gouvernement camerounais pour améliorer la durabilité

Les efforts déployés par le Cameroun pour promouvoir l'aménagement durable des forêts (ADF) ne sont pas passés inaperçus au sein de l'ensemble de la communauté internationale. En effet, ces dernières années, plusieurs organisations internationales ont commenté favorablement les efforts faits par le Gouvernement camerounais pour améliorer la durabilité, comme le prouve l'augmentation du nombre de plans de gestion approuvés (par ex. Association interafricaine des industries forestières (IFIA) 2006; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) 2006, Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) 2004, Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (CBFP) 2006, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et MINFOF 2006).

Mais jusqu'à récemment, personne n'avait effectivement comparé la situation sur le terrain à celle qui était prescrite dans les plans approuvés - les plans élaborés et approuvés pour assurer que les entreprises prêtent suffisamment attention aux questions d'ordre social, économique et écologique liées aux forêts qu'elles exploitent. Comme toujours, le diable est dans le détail, et c'est le cas si la législation exige des entreprises qu'elles préparent des PGF, comme l'a fait ressortir une étude récente du CIFOR-ANU. Si les entreprises satisfont souvent les prescriptions légales et techniques détaillées dans leurs PGF, il n'en reste pas moins que les forêts en question risquent de ne pas être gérées de manière durable.

Comparaison entre les plans et leur exécution

L'étude du CIFOR-ANU reconnaît que les mesures innovatrices lancées en 1994 représentaient un progrès important par rapport à la situation préexistante (lorsqu'une entreprise pouvait acquérir 5000 hectares de forêt lui donnant le droit de l'exploiter comme elle l'entendait), mais que le gouvernement devrait néanmoins adopter la même attitude innovatrice et positive en réexaminant le système en vigueur.

Selon cette étude, la combinaison d'un vide législatif et d'une supervision inadéquate a signifié que près de 70 pour cent de la production de bois d'œuvre en 2006 avait eu lieu comme si aucune règle de gestion améliorée n'existait. Cette constatation implique un certain nombre de conséquences d'une portée considérable. En 2007 par exemple, le Gouvernement camerounais a souscrit à un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne visant à «contribuer aux engagements des pays producteurs de bois de promouvoir la gestion durable des forêts» (Commission européenne 2007). L'APV exige l'exécution des PGF approuvés. Mais si le système de PGF au Cameroun est défectueux, comme le suggère clairement l'étude, les conditions de l'APV pourraient être remplies sans que de véritables progrès ne soient réalisés en matière de gestion durable des forêts.

Elle implique aussi que, si le système actuel se perpétue, de nombreux PGF déjà approuvés sont proches de l'échéance de cinq ans à laquelle ils peuvent être modifiés en fonction de la situation réelle des forêts. Hélas, le Ministère des forêts n'a pas encore commencé à comparer les possibilités de coupes annuelles (AAC) estimées dans le PGF, aux chiffres de production réels. Ces données sont essentielles pour détecter les récoltes inadéquates et réviser les PGF pour les cinq années suivantes. Sans cela, il est possible que les PGF soient en fait non durables et qu'ils soient approuvés sans discussion pour encore cinq années.

Si le système actuel se perpétue, de nombreux PGF déjà approuvés sont proches de l'échéance de cinq ans à laquelle ils peuvent être modifiés en fonction de la situation réelle des forêts

Les résultats de l'étude ont été partagés avec le Ministère camerounais des forêts, et des agences telles que GTZ, la Dutch Cooperation, le Fonds mondial pour la nature, l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), l'Union européenne et diverses ONG locales. En conséquence, le Gouvernement camerounais a fait savoir qu'il était disposé à modifier la loi de manière à tenir compte de certaines des principales recommandations du rapport. Il a déjà mis en place un groupe de travail et a demandé aux entreprises d'exploitation de participer à la révision de la loi.

Il est nécessaire de procéder à la révision sans tarder, car les règles des PGF en vigueur laissent à une entreprise trop de souplesse dans le choix des espèces qu'elle sera légalement obligée de gérer durablement, et de celles qu'elle pourra récolter à des conditions moins rigoureuses. D'après les directives des PGF en vigueur, une entreprise doit sélectionner, sur une liste des 60 espèces les plus exploitées à l'échelle nationale, 20 espèces ou plus à exploiter en mode durable. Les espèces désignées doivent représenter 75 pour cent des essences présentes dans la concession forestière de l'entreprise.

Le rapport de CIFOR-ANU argue du fait que c'est là un vide législatif dont les entreprises profitent. Il leur permet d'inclure dans leurs PGF des espèces qu'elles n'ont pas avantage à récolter et d'exclure des quotas d'abattage des espèces de valeur commerciale. Les conséquences de ce vide législatif sont apparues tout récemment. Bien que les prescriptions des PGF remontent à 1994, il a fallu plusieurs années pour mettre en application une série d'autres décrets et règlements requis pour que la loi 94-01 puisse fonctionner. Il a également fallu du temps pour faire connaître et promouvoir les nouvelles conditions, et du temps aussi pour les développer. En conséquence, la plupart des PGF ont été approuvés aussi récemment que 2004-2005. Ainsi, ce n'est que durant les deux ou trois dernières années qu'a commencé à se manifester la façon dont les PGF avaient progressé.

Analyse des PGF

Quoi qu'il en soit, il existe maintenant suffisamment de données pour faire une évaluation quantitative préliminaire de la situation. D'entre les 49 plans de gestion approuvés jusqu'en 2007, les chercheurs en ont sélectionné 38 pour les analyser. Plusieurs raisons ont empêché d'analyser chacune des 49 concessions, y compris celles dont les plans approuvés n'étaient pas opérationnels pendant les années considérées, n'étaient pas encore entièrement mis en oeuvre ou, tout simplement, n'étaient pas disponibles pour l'analyse.

Certains des plans passés en revue ont été examinés par l'intermédiaire de la bibliothèque de GTZ et les autres ont été mis à disposition par les entreprises d'exploitation. L'ensemble de données le plus important utilisé résultait d'inventaires de gestion indiquant les structures des peuplements (volume et nombre d'arbres par classe de diamètre) pour toutes les espèces recensées et a servi à calculer l'AAC de l'UFG. Les données concernant la production étaient tirées des chiffres officiels fournis par le système informatisé de gestion de l'information du Ministère des forêts. Ces données étaient disponibles pour chaque UFG et chaque espèce récoltée.

L'analyse a été abordée en deux temps. D'abord, les conséquences des défauts d'ordre juridique relatifs à la production annuelle ont été évaluées en considérant les espèces principales qui étaient récoltées mais ne faisaient pas partie du groupe d'espèces sélectionné dans le plan de gestion. En second lieu, les impacts de contrôles insuffisants des plans de gestion approuvés effectués par le ministère ont été examinés en considérant comment les paramètres de gestion, par exemple le diamètre minimum d'abattage, sont modifiés pour réaliser un meilleur rendement et la durabilité.

Les constatations de cette analyse ont clairement montré qu'en dépit de l'exécution de PGF approuvés, les résultats espérés en exigeant que les entreprises développent des plans de durabilité n'avaient pas été obtenus. Le rapport cite un exemple de 2006, lorsqu'une concession forestière avait rempli les conditions légales de son PGF comprenant 29 espèces sur sa liste d'espèces à gérer, lesquelles représentaient 76 pour cent du volume inventorié de la concession. Sur les 29 espèces désignées pour traitement spécial, 11 seulement avaient en fait été récoltées. Ces 11 espèces comptaient pour moins de 15 pour cent de tout le volume de bois abattu dans la concession. En d'autres termes, 85 pour cent du bois récolté représentait des espèces non incluses dans le plan de gestion de l'entreprise destiné à gérer la concession de façon durable.

Selon le rapport, 66 pour cent des entreprises d'exploitation en 2006 n'ont pas inclus dans leurs PGF au moins une des trois espèces qu'elles récoltaient le plus. Vu que les concessions sont attribuées pour 15 ans, et renouvelables une fois seulement pour 15 ans, les concessions risquent fort d'être rapidement dépouillées de leurs espèces de valeur, les rendant commercialement sans attrait pour de futurs investisseurs. Ce qui est plus inquiétant c'est que le système actuel permet que les espèces qui ne sont pas gérées dans le cadre des PGF en comprennent un certain nombre qui sont classées comme étant «en danger» sur la liste rouge de l'UICN (UICN 2007), telle l'assamela (*Pericopsis elata*), également inscrite à l'Annexe II de la CITES - ou «vulnérable», en général à cause de la surexploitation de leur bois, telles azobé (*Lophira alata*), kossipo (*Entandrophragmacandollei*), moabi (*Baillonella toxisperma*) et sapelli (*Entandrophragma cylindricum*).

Facteurs n'incitant pas à la GDF

Une conséquence malheureuse du système est qu'il dissuade les entreprises qui s'efforcent d'opérer de façon responsable du point de vue social et à l'égard de l'environnement. Par exemple, plusieurs entreprises ont déjà volontairement cherché à se faire certifier par le Forest Stewardship Council (FSC), ce qui les a contraintes à améliorer leurs PGF, alors qu'elles auraient pu s'en abstenir si elles s'en tenaient au système géré par l'administration. Dans un sens, elles ont été pénalisées pour leur dynamisme. Le

gouvernement pourrait considérablement mettre en valeur ses objectifs de durabilité en soutenant plus visiblement ces entreprises progressives. S'il était considéré comme un soutien pour les entreprises comme celles qui travaillent volontairement avec le FSC, il adresserait un message très clair aux acteurs ayant des intérêts investis en foresterie dans les secteurs public et privé.

En plus du vide juridique évoqué ci-dessus, le rapport a également relevé des faiblesses au niveau du suivi des PGF par le gouvernement. D'après la loi initiale, le gouvernement était chargé d'élaborer les PGF, mais il lui manquait les ressources financières et humaines nécessaires. Il a donc délégué cette tâche aux entreprises. En conséquence, les PGF sont souvent préparés en insistant davantage sur les questions économiques que sur les aspects écologiques. Le fait que les entreprises préparent les plans presque unilatéralement est assez inquiétant étant donné la conclusion du rapport dans les termes suivants: «... bien que la gestion des forêts s'améliore lentement au Cameroun, grâce en particulier aux efforts de certaines entreprises d'exploitation motivées, elle n'est pas encore considérée comme première priorité par la plupart d'entre elles, et le nombre croissant de plans de gestion approuvés ne représente pas un aménagement durable des forêts ...».

Le rapport recommande que le Ministère des forêts devienne le principal acteur de la gestion améliorée des forêts de production camerounaises. Ce serait assurer ainsi que les PGF se conforment plus strictement à la loi et que les entreprises appliquant volontairement une gestion plus rigoureuse demeurent compétitives. D'autre part, le rapport avertit que si le ministère demeure en grande partie un acteur silencieux, le Cameroun ne pourra pas mettre en oeuvre la gestion durable des forêts sur une grande échelle. Heureusement, le gouvernement a pris note des problèmes soulevés dans le rapport et prend des mesures pour modifier le cadre juridique actuel.

Avantages du changement

L'analyse du CIFOR-ANU fait valoir que des modifications adéquates aux systèmes de gestion forestière courants au Cameroun pourraient entraîner les avantages suivants:

- Les concessions de trente ans retiendront l'intérêt de futurs investisseurs du fait qu'elles conserveront des volumes suffisants d'espèces commercialement attrayantes;
- Les concessions continueront à long terme de générer des emplois et des recettes pour le gouvernement;
- Les espèces considérées en danger ou vulnérables par l'UICN et/ou la CITES auront plus de chances d'être gérées durablement; et
- Les accords et les processus de certification locaux et internationaux seront plus stables si des repères uniformes sont utilisés.

Tandis qu'un certain nombre de changements sont nécessaires pour réaliser ces avantages, il serait bon pour commencer de faire en sorte que les entreprises incluent les espèces qu'elles récoltent le plus dans les listes d'espèces gérées contenues dans leurs PGF. On pourrait alors progressivement introduire d'autres changements dont l'économie, l'environnement et les populations du Cameroun finiront par tirer parti.

Références

- Association interafricaine des industries forestières (IFIA). 2006. *IFIA newsletter: is forest management improving in the tropics?* [en ligne] URL: <http://www.ifiasite.com/>.
- Commission européenne. 2007. *Accords de partenariat volontaires*. FLEGT. Notes d'information N° 06 - FLEGT (Application de la législation forestière, gouvernance et commerce). Commission européenne, Bruxelles, Belgique.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). 2004. *Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*. COMIFAC, Yaoundé, Cameroun.
- Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2006. *Programme sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) – Suivi d'impact de la gestion forestière au Cameroun - situation de référence des UTO du Sud-ouest et de l'Est*. GTZ - Programme pour la gestion durable des ressources naturelles et MINFOF, Yaoundé, Cameroun.
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2007. *Bref aperçu du secteur forestier* MINFOF, Yaoundé, Cameroun.
- Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). 2006. *Situation de l'aménagement des forêts tropicales - 2005*. OIBT, Yokohama, Japon.
- Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (CBFP). 2006. *Les forêts du Bassin du Congo—État des forêts 2006*. CBFP, Kinshasa, République démocratique du Congo.
- UICN. 2007. *Liste rouge des espèces menacées, 2007* [en ligne] URL: <http://www.iucnredlist.org/>
- L'étude qui a servi à rédiger le présent article* (Sustainable Forest Management in Cameroon Needs More than Approved Forest Management Plans, par Cerutti, Nasi & Tacconi) est disponible sur le site <http://www.ecologyandsociety.org/vol13/iss2/art36/>.



Avantage pour les communautés: Une meilleure gestion des forêts bénéficiera aux populations camerounaises. Photo: CIFOR

Le pouvoir des perceptions

Les opinions sur les bois tropicaux au Royaume-Uni influencent la demande

par Mike Adams¹
et Alhassan Attah²

Consultants auprès de l'OIBT

¹ mjadams_itto@hotmail.com

² anattah@yahoo.com



Déterminant de l'opinion: Protestations contre les importations de bois présumé illégal par le R-U. Photo: Touhig/Greenpeace

Le principal moteur de la consommation de bois au Royaume-Uni (R-U) est l'activité dans le secteur de la construction et du logement, mais les perceptions du consommateur à l'égard des bois tropicaux sont aussi des facteurs importants. Les perceptions ou opinions (résultant souvent d'une information sélective et/ou subjective) sont au cœur des vues du consommateur. Les perceptions de la foresterie tropicale et des bois tropicaux ont des incidences directes sur le marché des bois du R-U; elles influencent les achats du consommateur; elles se répercutent sur les transactions entre entreprises et entre entreprises et gouvernement; et elles influent sur la politique du gouvernement. A ce titre, les perceptions ont un impact direct sur la situation du marché des produits de bois tropicaux.

Les perceptions de la foresterie tropicale et des bois tropicaux ont des incidences directes sur le marché des bois du R-U

Le processus qui détermine comment se forment ces perceptions et comment elles influencent les opportunités au sein du marché des produits de bois tropicaux est en constante évolution. Savoir comment prennent forme ces perceptions, et dans quelles circonstances, peut aider à déterminer des approches susceptibles de renforcer la position des produits de bois tropicaux sur le marché.

La manière dont les perceptions sur les bois tropicaux se forment et l'information qui les sous-tendent varient considérablement et dépendent du groupe de parties prenantes intéressé. Pour la plupart des consommateurs privés, en ce qui concerne l'achat de produits finis tels que des meubles ou des produits de bricolage en bois, les médias fournissent une ample information sur laquelle se basent les perceptions. Une minorité de consommateurs seulement chercheront activement des renseignements supplémentaires pour être mieux informés.

Le groupe principal de parties prenantes dans le commerce des produits ligneux tropicaux est l'industrie elle-même. Il est en général mieux informé et les acteurs agissent de concert pour soutenir leurs entreprises, leurs associations respectives jouant un rôle majeur dans la diffusion des informations pertinentes.

Ce groupe est fortement influencé par les activistes de l'environnement et les attitudes des consommateurs ainsi que par les politiques, les règlements et les plans du R-U et de l'UE.

Le dernier groupe de parties prenantes en matière de demande de bois tropicaux au R-U se compose de décideurs du gouvernement central et de la Commission européenne. Au sein de ce groupe, l'information tend à se propager rapidement (suivant le rythme des faits nouveaux qui se présentent); elle est de la meilleure qualité et habituellement davantage fondée sur la science et l'avis d'experts. Toutefois, dans ce groupe comme dans d'autres, l'influence du consommateur et des groupes écologistes est considérable.

Le consommateur privé et les bois tropicaux

Au R-U, les particuliers représentent environ 60% des achats des produits finis en bois. Les achats de produits de menuiserie par des particuliers auprès de détaillants d'articles de bricolage sont importants et en augmentation. Les meubles et autres produits finis en bois sont principalement achetés auprès de détaillants; moins de 5% des ventes se font par l'intermédiaire d'Internet ou à d'autres sources 'à distance' (par ex. les ventes par correspondance). C'est pourquoi le secteur de la vente au détail est un lien essentiel dans l'écoulement des produits en bois vers les consommateurs en bout de chaîne qui sont en général oubliés lorsqu'il s'agit de considérer les opportunités d'élargir la part de marché et de répondre aux préoccupations des consommateurs à l'égard des bois tropicaux.

Les consommateurs du R-U sont constamment bombardés par les médias présentant des commentaires sur des questions d'environnement et d'éthique; au cours des dernières années, ce type de communication s'est intensifié. La question de foresterie tropicale et de bois tropicaux n'est qu'une de la pléthore de sujets relatifs à l'environnement couverts par les médias (souvent par des reportages à sensation). Dans le cas des forêts tropicales et des produits en bois tropicaux, la couverture médiatique est

axée, entre autres, sur la durabilité, la biodiversité, l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite de bois, et sur lesdits 'conflits' à propos de bois.

La plupart des commentaires sur les questions d'environnement paraissent dans des émissions télévisées, les journaux ou magazines et cette information, bonne ou mauvaise, est au cœur de l'angle sous lequel la masse des acheteurs perçoit les questions environnementales. La qualité du débat est très variée, en particulier face à la pression du quotidien, la presse tabloïde présentant des manchettes à sensation et des articles en général mal documentés sur des questions concernant le bois. Les journaux plus sérieux publient des discussions plus équilibrées d'actualité mais atteignent un lectorat beaucoup moins nombreux que les tabloïdes.

Les médias aident à créer, puis à renforcer les perceptions qui, au R-U (et dans beaucoup d'autres pays occidentaux), ont provoqué l'émergence du concept de consommateurs éthiques ou responsables, définis comme étant ceux qui ont conscience de la fragilité de l'environnement et de l'interdépendance environnement-humain et prennent leurs décisions d'achat en conséquence.

Le consommateur éthique

En ce qui concerne la majeure partie des achats des ménages britanniques, le raisonnement présidant aux choix des consommateurs au point de vente est extrêmement complexe. Les décisions procèdent d'un mélange hétéroclite de 'vérités' éthiques et environnementales, issues de sources qui ne sont pas toujours fiables et dont le fondement est souvent fragile, ce qui rend extrêmement difficile si l'on tente de définir comment les consommateurs prennent leurs décisions et, dans le cas des produits en bois tropicaux, de déterminer ce qui peut être fait pour influencer les consommateurs.

Le marché éthique a donné naissance à toutes sortes de guides d'achat écologique. Au R-U, le 'Guide vert du consommateur' a adopté une position sans équivoque sur les meubles en bois, qui recommande aux consommateurs «de s'assurer que les matériaux des meubles proviennent de zones boisées pérennes, ou d'autres sources recyclables; de toujours éviter les bois durs et les bois tropicaux tels que l'acajou». C'est un exemple de l'information faussée qui déconcerte les consommateurs et risque de semer le doute et de miner la confiance dans l'information relative aux bois tropicaux.

La Ethical Consumer Research Association du secteur privé au R-U, une association de recherche sur la consommation éthique, affirme que «la façon dont les informations sur les produits liés à l'environnement influent sur le marché dépend de nombreuses circonstances présentes au moment de l'achat» et que «les études sur la prise en compte des informations environnementales se rapportant aux produits suggèrent que ces études devraient être axées sur le moment où est prise la décision d'acheter et qu'elles devraient tenir compte du contexte dynamique des diverses situations d'achat». Cela suggère que les renseignements de caractère environnemental au point de la vente au détail sont susceptibles d'influer davantage sur une décision d'achat que l'information reçue et absorbée à un autre moment, laquelle peut se brouiller et se confondre avec d'autres arguments pendant que les perceptions se forment. L'information devrait être mise en évidence et les détaillants doivent bien connaître les qualifications des produits.

A vous de juger: Valeur de la part du total des produits ligneux primaires importés des tropiques au R-U



On pourrait arguer que l'étiquetage écologique est la solution permettant d'informer un acheteur potentiel sur la livraison des produits au point de vente, mais peu de consommateurs se rappellent à quoi servent spécifiquement les étiquettes, ou les comprennent, étant donné qu'au R-U un si grand nombre d'étiquettes sont apposées sur un si grand nombre de produits.

Les entreprises consommatrices et les bois tropicaux

Le haut degré de sensibilisation et de souci pour l'environnement au R-U et en UE est à la fois un défi et une opportunité pour l'industrie du bois. La législation britannique exige des entreprises publiques qu'elles fassent rapport sur les questions environnementales et sociales et la plupart des industries du bois ont adopté la «transparence en matière de responsabilité sociale d'entreprise» (CRS). Pour répondre aux soucis des consommateurs des secteurs privé et public, la plupart des importateurs de bois et des fabricants du R-U utilisant les bois tropicaux ont adopté des programmes responsables d'achat de bois qui tiennent compte au moins de certains aspects de la CSR. Ces programmes sont en général dirigés par des associations et des industries auto-réglementées.

Les renseignements de caractère environnemental au point de la vente au détail sont susceptibles d'influer davantage sur une décision d'achat que l'information reçue et absorbée à un autre moment

La Fédération des négociants de bois du R-U (TTF) et l'association britannique des fabricants de meubles, par exemple, ont organisé des systèmes d'achats responsables par lesquels les exportateurs et les importateurs coopèrent, entraînant la transparence du commerce pour dissiper les préoccupations du consommateur au sujet des produits ligneux tropicaux. Si ces programmes sont réussis, il n'en reste pas moins qu'ils ne s'attaquent qu'à une facette du programme: le sourçage auprès de fournisseurs responsables et de forêts bien gérées. Ils ne répondent pas aux exigences actuelles du gouvernement et du public visant à ce que les entreprises soient généralement plus responsables à l'égard de l'environnement.

et du point de vue social. C'est pourquoi les entreprises du R-U adhèrent maintenant au concept global de CSR, selon lequel des questions autres que le profit et les dividendes des actionnaires doivent être prises en compte dans les décisions managériales.

Il existe de nombreuses définitions de la CSR. Une d'entre elles fréquemment citée par le gouvernement britannique définit la CSR comme étant «la manière dont les entreprises tiennent compte de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans leur mode d'opération – maximiser les avantages et réduire au minimum les désavantages afin d'atteindre les buts du développement durable». Les préoccupations que la foresterie tropicale et le commerce des bois tropicaux éveillent chez le consommateur font partie intégrante de la CSR pour les importateurs de bois et les fabricants d'articles en bois tropicaux et, de ce fait, ont des incidences sur leurs affaires avec les exportateurs de bois tropicaux.

La rapidité avec laquelle la CSR a été adoptée par le commerce du bois au R-U a surpris beaucoup de monde. Au début elle s'est heurtée à une résistance considérable mais dès lors que les entreprises sont maintenant plus régulièrement informées de l'intérêt qu'elles ont à embrasser les politiques proactives de CSR, un plus grand nombre d'entre elles sont prêtes à les adopter. Le site Web de la Fédération des négociants de bois du R-U (TTF) (www.ttf.co.uk/industry/csr/) fournit une excellente vue d'ensemble de la CSR au R-U et dans l'UE. Il décrit la responsabilité dans toute la chaîne des valeurs comme étant un élément important de CSR. La TTF précise ce qui suit: «au cours des dernières années, la CSR a été caractérisée en grande partie par l'expansion des frontières de la responsabilité des entreprises. De plus en plus, les acteurs tiennent les entreprises responsables des pratiques de leurs partenaires à travers toute la chaîne des valeurs, en concentrant spécialement leur attention sur les pratiques des fournisseurs en matière d'environnement, de main-d'œuvre et de droits humains. De plus, le pouvoir d'achat de l'entreprise est considéré comme une ressource unique qui contribue à l'apport de capital-investissement pour le développement économique et facilite le commerce de base des produits et services.»

Les exportateurs de bois tropicaux ne sont pas en mesure d'éviter les conséquences de l'évolution de la CSR au R-U et en UE et ceux qui seront les premiers à s'engager envers les importateurs, aux conditions fixées par ceux-ci, profiteront d'un avantage concurrentiel. En fin de compte, tout exportateur envisageant sérieusement d'assurer son marché au R-U devra être parfaitement conscient des politiques CSR des importateurs et en tenir compte. Les importateurs britanniques qui se disent écologiquement et socialement responsables mettent en jeu leur réputation chaque fois que des marchandises sont importées et mises en vente, et s'attendent aussi à ce que les fournisseurs soient conscients de leur impact sur l'environnement. Ceux qui fournissent des bois tropicaux au R-U (et à l'UE) doivent (autant que possible) apprécier les conditions des clients et s'y adapter, et être prêts à démontrer leur propre engagement à ces idéaux.

A mesure que le débat sur l'environnement se développe, il importe que les gouvernements des pays exportateurs de bois tropicaux restent en contact chaque fois que possible avec le gouvernement du R-U pour l'informer des progrès réalisés dans des domaines sociaux tels que les conditions de travail, la réduction de la pauvreté et les programmes destinés aux communautés désavantagées, car ces questions sont privilégiées dans l'agenda du R-U et sont (pour le moins) implicites dans la plupart des politiques de CSR.

Achats publics au R-U

La politique d'achats publics du gouvernement central prescrit que le bois soit acheté à des sources légales, durables et vérifiables par des tiers indépendants ou simplement autorisées en vertu

Justificatifs pour l'achat de bois

Justificatifs de catégorie A – un certificat indépendant de bois et de produits ligneux, délivré par un programme de certification forestière répondant aux prescriptions des politiques d'expertise des bois spécifiées par l'agence centrale du gouvernement (CPET). Ces programmes comprennent actuellement le Forest Stewardship Council (FSC), le Programme européen des forêts certifiées (PEFC), l'Association canadienne de normalisation (CSA) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Le régime malaisien de certification des bois (MTCS) sera inclus dans cette catégorie s'il introduit les révisions qu'il propose.

Justificatif de catégorie B – autre pièce garantissant la légalité et la durabilité de la source.

FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux). Cela exige des fournisseurs et des entrepreneurs qu'ils fournissent des pièces justifiant, au minimum, que le bois offert est originaire d'une source légale. Cette justification doit être confirmée par des preuves portant sur l'ensemble de la chaîne de responsabilité, de la forêt à l'utilisateur. Les preuves admissibles entrent dans deux catégories (voir l'encadré).

Selon la législation en vigueur, le gouvernement du R-U ne peut exiger que les autorités locales (AL) se conforment aux politiques d'achat du gouvernement central; il leur est simplement recommandé de concevoir des politiques d'achat dans l'esprit de celles du gouvernement. Le R-U compte 468 AL, qui dépensent plus de 400 milliards de dollars chaque année pour des projets d'équipement nécessitant des quantités importantes de produits ligneux. Il s'ensuit que leurs politiques d'achat se répercutent aussi sur la demande de bois.

L'adoption de pratiques en matière d'achats durables par les AL est extrêmement variable. Certaines ont des politiques qui excluent l'utilisation de bois tropicaux, d'autres demandent des produits certifiés par le FSC seulement, et d'autres encore ne donnent la priorité absolue au coût et à l'utilisation de bois certifié que si son prix est compétitif. La variété de leurs réactions cause de gros problèmes à l'industrie du bois dans ses rapport d'affaires avec les AL.

On peut entrevoir la perspective d'une application plus uniforme de la politique de durabilité et d'achat du gouvernement central après l'adoption, par les AL, d'une Stratégie nationale d'amélioration et d'efficacité. Celle-ci définit comment les autorités centrales et locales fourniront l'appui financier et technique qui sera nécessaire pour mettre en place des Accords coordonnés de secteurs locaux, c'est-à-dire un cadre alignant les priorités du gouvernement central et celles des AL.

En dernière analyse, les prix

D'aucuns disent que le bois de source durable et légale n'offre aucun avantage. C'est en effet vrai quand il s'agit des prix négociés avec les exportateurs, mais c'est trop simplifier la situation dans le cas du commerce sur le marché du R-U. Les consommateurs véritablement éthiques, ce petit groupe de personnes qui sont réellement sensibilisées à l'environnement (et en général riches), accepteront des prix plus élevés mais ce n'est pas le cas de la plupart des consommateurs. Pour la majeure partie du public britannique, le prix est presque en tête dans la liste de facteurs considérés lors d'achats. Cependant, s'il doit faire un choix entre produits tout aussi adéquats à un prix semblable, sauf que l'un présente de bons attributs écologiques, alors, en raison des perceptions formées avant d'acheter, ou (le plus souvent) au moment de la vente, le produit présentant les meilleurs attributs écologiques est susceptible d'avoir la préférence.

Dans les relations entre entreprises, le même principe s'applique aussi mais pas dans tous les cas. Les négociants de bois tropicaux au R-U confirment que les clients du marché acceptent parfois des prix légèrement plus élevés pour le bois certifié (de 1 ou 2 dollars UE le m³ pour les sciages). Quant au gouvernement central (et bientôt toutes les AL), seul le bois de production légale et durable sera accepté pour les projets utilisant du bois. A supposer qu'au moins un petit supplément sera payé, ce sera une opportunité pour les producteurs et les fabricants de récupérer une partie des coûts encourus pour se conformer aux nouvelles politiques d'achat.

L'examen du rapport intégral sur le marché du bois au R-U est accessible auprès du Secrétariat de l'OIBT (eimi@ito.int). Il fournit une évaluation de la production, du commerce et de la consommation des produits primaires et secondaires du bois, une analyse de l'impact de la récente crise de crédit et de la récession sur la consommation des produits ligneux au R-U; et des suggestions sur les tendances du marché ainsi que sur les opportunités pour les exportateurs du bois tropicaux

Une bourse OIBT aide à montrer le potentiel de reverdissement d'anciennes mines d'étain en plantant un mélange d'espèces locales

Par Eddy Nurtjahya

Boursier de l'OIBT, Programme de doctorat en biologie, Institut Pertanian Bogor, Indonésie

eddy_nurtjahya@yahoo.com

Compter sur la succession naturelle pour reconstituer des sables d'anciennes mines d'étain sans quelque forme d'intervention humaine peut signifier une longue attente (Mitchell 1959; Nurtjahya *et al.* 2007a). La régénération naturelle en l'espace de 11 ans sur les sols de l'extraction d'étain en Indonésie a été dominée par des arbustes des familles de Cypéracées et de Poacées, tandis que des espèces d'arbustes de la famille des Myrtacées étaient encore communs sur des terrains de mines d'étain exploitées depuis 38 ans. La capacité d'échange cationique et les concentrations des nutriments du sol (CA, Mg, K, et Na) de ces terrains miniers étaient inférieures à celles des terres non perturbées, et le rapport carbone/azote de ces terrains d'extraction était plus élevé que celui des sols non perturbés (Nurtjahya *et al.* 2007a), empêchant la régénération naturelle des arbres.

Le recours à un certain nombre d'essences exotiques dans les programmes de réhabilitation est largement répandu mais il est imprudent de compter sur un mélange aussi limité dans tous les futurs efforts de réhabilitation (Lamb & Tomlinson 1994) car cela risque d'empêcher la recolonisation naturelle. En plus des pratiques normales d'amendement des sols pour stimuler la régénération naturelle (Nurtjahya 2001), divers matériaux organiques/non-organiques et micro-organismes ont été étudiés (Puryanto 1983; Awang 1988; Sastrodihardjo 1990; Madjid *et al.* 1994; Naning *et al.* 1999; Nurtjahya 2001; Setiadi 2002; CBR 2002), encore que des études scientifiques systématiques soient considérées inadéquates (Ang *et al.* 2003). Le choix d'espèces indigènes a été guidé par l'information dégagée d'observations sur la succession naturelle (Nurtjahya *et al.* 2007a) dans les écosystèmes qui ressemblent à ceux des mines d'étain. L'une des techniques qui a eu un certain succès a été d'améliorer les microclimats, en appliquant des méthodes telles que les cultures alternant le labour profond et la plantation à forte densité de nombreuses espèces (Rachmawati *et al.* 1996; Parrotta & Knowles 2001).

Le recours à un certain nombre d'essences exotiques dans les programmes de réhabilitation est largement répandu mais il est imprudent de compter sur un mélange aussi limité dans tous les futurs efforts de réhabilitation

Divers indicateurs ont été utilisés pour évaluer le succès de la revégétalisation (Tongway *et al.* 2001, comm. pers.; Setiadi 2002, comm. pers.; Ludwig *et al.* 2003), y compris le recensement de la faune (Andersen & Sparling 1997; Passel 2000; Yin *et al.* 2000; Nurtjahya *et al.* 2007b). Le taux de survie, cependant, est considéré comme l'indicateur le plus critique (Lamb & Tomlinson 1994). Le but de cette étude était d'étudier, sur les sols sableux amendés d'anciennes mines d'étain, la croissance de dix espèces d'arbres locales sélectionnées et de caractériser les pratiques culturales qui permettent la meilleure croissance des essences locales et encourage la colonisation naturelle.

Site d'étude et méthodologie

Le site de deux hectares étudié était une ancienne mine d'étain (stérile avant cette étude) située dans le village de Riding Panjang de la province de Bangka Belitung (01°59'53,46"S et 106°06'45,32"E), à une altitude de 30 m, avec précipitations annuelles de 2400 mm et des températures allant de 23,8 à 31,5°C. Le dispositif expérimental était de type bloc complet randomisé à deux facteurs et trois reproductions. 3345 semis ont été plantés à trois densités (10 000 semis par ha⁻¹; 2500 semis par ha⁻¹ et 625 semis par ha⁻¹ dans 45 parcelles de 12 x 12 m. Chaque parcelle de traitement à ces densités de plantation comportait dix espèces. Les cinq traitements du

sol consistaient en: 1) témoins, 2) 500 gr de rejet de boue en poudre sous *Lepironia articulata*, 3) composition égale (1:1) 30 kg par ha⁻¹ de culture de légumineuses de couverture (CLC) *Calopogonium mucunoides* et *Centrosema pubescens*, 4) CLC et 2,5% d'acide humique, et 5) CLC et terre arable. Les dix espèces étaient les suivantes: *Calophyllum inophyllum* (Clusiacées), *Hibiscus tiliaceus* (Malvacées), *Macaranga* spp. (Euphorbiacées), *Mallotus paniculatus* (Euphorbiacées), *Schima wallichii* (Theacées), *Vitex pinnata* (Verbenacées), *Ficus superba* (Moracées), *Syzygium grande* (Myrtacées), *Aporosa* spp. (Euphorbiacées), et *Syzygium polyanthum* (Myrtacées). Le collet de la racine de chaque semis planté a été entouré de brisures de noix de coco pour améliorer le microclimat. Les plantes ont été arrosées à partir d'un étang voisin.

La température et l'humidité du sol, à l'intérieur et hors des colliers de noix de coco, ont été mesurées neuf mois (saison des pluies) et douze mois (saison sèche) après la plantation. La survie et le diamètre du couvert forestier de tous les individus dans chaque parcelle ont été mesurés trois, six, neuf, et douze mois après la plantation. La litière accumulée dans chaque parcelle a été ramassée et pesée douze mois après la plantation. La densité des populations de fourmis et de *Collembola* spp. a été déterminée à l'aide de pièges (Suhardjono 2004) trois, six, neuf, et douze mois après la plantation. Le nombre d'espèces végétales ayant envahi chaque parcelle a été déterminé à la fin de l'expérience. Toutes les données ont été soumises à un test de signification ($p < 0,05$) utilisant les normes des techniques de l'analyse de variances.

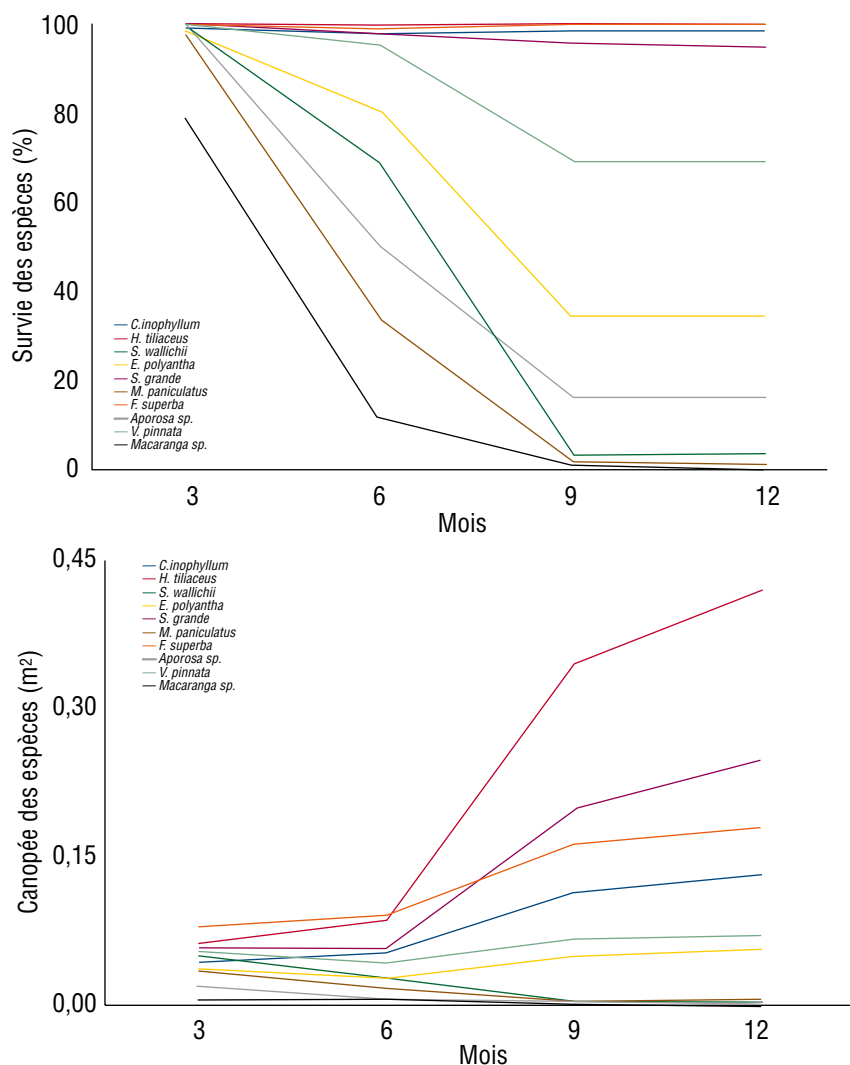
Résultats

L'écorce de noix de coco a sensiblement fait baisser les températures du sol près des jeunes plants vers la fin de la saison sèche (de 4,3°C) et pendant la saison des pluies (de 2,1°C) dans toutes les parcelles. Elle a significativement augmenté l'humidité du sol à l'intérieur des brisures de noix de coco pendant la saison sèche (de 7,6% – 12,2%) et pendant la saison des pluies (de 0,8% – 7,8%) dans toutes les parcelles sauf dans la parcelle témoin et dans celles traitées au rejet de boue en poudre (Nurtjahya *et al.* 2007c).

On a constaté une interaction significative entre la densité de plantation et le traitement des sols par rapport au taux de survie, au couvert végétal et à la production de litière. Le taux de survie le plus élevé, soit 78,7%, est résulté de la plantation à la densité la plus élevée, associée à la CLC plus l'épandage de terre arable.



Ancien terrain minier: Les paysages d'anciennes mines d'étain sont des terrains inhospitaliers pour la régénération et la croissance d'arbres. Photo: E. Nurtjahya



Hibiscus en tête: Moyenne de survie et de couverture à 3-12 mois après la plantation (E. Nurtjahya *et al.* 2008)

La plus forte densité de plantation et la CLC ont eu comme conséquence la couverture de canopée moyenne la plus élevée (31,4 m²). La densité la plus élevée et le traitement CLC ont également produit le plus grand volume de litière 459,7 kg ha⁻¹/an⁻¹.

La CLC a fourni un important pourcentage de litière, soit environ 90% de *C. mucunoides*.

Des taux de survie dépassant 90% à la fin de l'expérience ont été enregistrés pour *H. tiliaceus* (100%), *F. superba* (99,9%), *C. inophyllum* (99,3%) et *S. grande* (90,2%). Les quatre espèces présentant le couvert forestier moyen le plus étendu à la fin de l'expérience étaient *H. tiliaceus* (0,42 m²), *S. grande* (0,25 m²), *F. superba* (0,18 m²) et *C. inophyllum* (0,13 m²) (voir les diagrammes). Les espèces ayant les taux de survie et de couvert forestier les plus élevés après trois mois et à la fin des douze mois de l'étude étaient les mêmes (Nurtjahya *et al.* 2008). Les taux plus élevés de survie et de couvert forestier de ces quatre espèces s'expliquent par leur adaptabilité morphologique aux conditions environnementales, y compris cuticule et/ou subérine plus épaisses. Certaines adaptations des feuilles et des racines de ces espèces au stress environnemental ont été rapportées (Nurtjahya & Juairiah 2006).

Bien que l'interaction entre la densité de plantation et les traitements du sol par rapport aux populations de fourmis et de collemboles n'ait pas été statistiquement significative (Nurtjahya *et al.* 2007b), la tendance des populations de ces espèces à augmenter parallèlement à des densités de plantes plus élevées peut être due à un microclimat amélioré, en particulier à l'humidité. La population de collemboles sur le site, qui a augmenté de six à neuf mois et de neuf à 12 mois (et comptait en moyenne de 375 individus/m²) semblait correspondre à l'accroissement de la fertilité du sol. Tandis que les populations de fourmis n'étaient pas un bon indicateur de la restauration de ce site (contrairement aux résultats communiqués par Andersen & Sparling 1997), les collemboles semblent être potentiellement un bon bio-indicateur de revégétation des terres d'extraction de l'étain (Nurtjahya *et al.* 2007b; Nurtjahya *et al.* 2007d).

On a recensé 41 espèces envahissantes dans les parcelles, avec prédominance des familles de Cyperacées, Mélastomatacées, Légumineuses et Poacées. Les parcelles traitées par épandage de sol arable, plus cultures de rapport de légumineuses, ayant produit le nombre d'espèces envahissantes le plus élevé, il semble que le sol arable ait été la source primaire de graines (Zhang *et al.* 2001). La comparaison entre les paramètres des propriétés du sol, du nombre d'espèces d'arbres, du nombre total d'espèces de plantes



Reverdissement: Site de l'étude peu de temps après la plantation (à gauche) et quatorze mois après la plantation (à droite). Photo: E. Nurtjahya

et de la couverture végétale dans cette expérience, à ceux de la régénération naturelle sur des sites voisins révèle que la régénération des anciennes mines d'étain peut être sensiblement accélérée en utilisant certaines espèces d'arbres locales. Toutefois, il faut faire un compromis entre la densité des plantes et le coût, les plus fortes densités entraînant des coûts plus élevés (les coûts de revégétalisation à raison de 625 semis/ha⁻¹, 2500 semis/ha⁻¹ et 10 000 semis/ha⁻¹, se montant respectivement en dollars EU à 2600, 5300 et 1700/ha⁻¹).

Conclusion

La densité de plantation la plus élevée (10 000 semis/ha⁻¹), associée au traitement avec des CLC de *Calopogonium mucunoides* à raison de 30 kg/ha⁻¹ a donné le taux de survie le plus élevé (73-79%), le couvert forestier moyen le plus dense et la plus abondante production de litière (460 kg/ha⁻¹/an⁻¹). *H. tiliaceus*, *F. superba*, *C. inophyllum*, et *S. grande* sont les plus prometteuses des dix espèces d'arbres indigènes pour la revégétalisation des anciens terrains de mines d'étain. Le traitement des parcelles avec cultures de rapport de légumineuses et/ou épandage de terre arable a eu des effets de recolonisation très significatifs. Cette étude montre que la plantation d'espèces locales appropriées et le traitement par épandage de sol arable ou couverture de légumineuses accélèrent sensiblement la succession par comparaison à la régénération naturelle. Bien qu'une densité de plantation de 10 000 semis/ha⁻¹ se soit révélée la meilleure, des densités plus faibles produiraient également des améliorations marquées par rapport à la régénération naturelle, à des coûts inférieurs.

Références

Andersen, A.N. & Sparling, G.P. 1997. *Ants as indicators of restoration success: relationship with soil microbial biomass in the Australian seasonal tropics*. Restoration Ecology 5:109–114.

Ang L.H., Ho W.M. & Najib L.A. 2003. *Soil Amendment of Ex-Mining Land for Growing Multipurpose Tree Species*. In: Proceedings of the AKECOP International Workshop, August 6-8th 2003, Thailand.

Awang, K. 1988. *Tin tailings and their possible reclamation in Malaysia*. In: Adisoemanto S (ed.) *Regional Workshop on Ecodevelopment Process for Degraded Land Resources in Southeast Asia*, Bogor 23-25 August 1988.

[CBR] Centre for Biotechnology Research. 2002. *Effect of bio-organic on soil and plant productivity improvement of post tin mine site at PT Koba Tin project area, Bangka*. Bogor Agricultural University, Bogor.

Lamb, D. & Tomlinson, M. 1994. *Forest rehabilitation in the Asia-Pacific region: past lessons and present uncertainties*. Journal of Tropical Forest Science 7:157–170.

Ludwig, J.A., Hindley, N. & Barnett, G. 2003. *Indicators for monitoring mine site rehabilitation: trends on waste-rock dumps, Northern Australia*. Ecology Indicators 3:143–153.

Madjid, N.M., Hashim, A. & Abdul, I. 1994. *Rehabilitation of ex-tin mining land by agroforestry practice*. Journal of Tropical Forest Science 7:113–127.

Mitchell, B.A. 1959. *The ecology of tin mine spoil heaps. Part I sand and gravel tailings*. Malayan Forestry 22:111–132.

Naning, M.I., Diha, M.A. & Gofar, N. 1999. *Perbaikan sifat kimia bahan tailing asal lahan pasca penambangan timah dan pertumbuhan tanaman jagung dengan pemberian bahan organik dan zeolit*. In: Prosiding Seminar Hasil Penelitian Universitas Sriwijaya, Maret 1999.

Nurtjahya, E. 2001. *Revegetation on tin post mining area in Bangka Island (bibliographical review)*. Indonesian Mining Journal 7(3):32–37.

Nurtjahya, E. & Juairiah, L. 2006. *Struktur anatomi dan karakter fisiologi tanaman pionir di lahan pasca penambangan timah di Riding Panjang, Bangka*. Universitas Bangka Belitung, Sungailiat, 31 p.

La comparaison entre les paramètres des propriétés du sol, du nombre d'espèces d'arbres, du nombre total d'espèces de plantes et de la couverture végétale dans cette expérience, à ceux de la régénération naturelle sur des sites voisins révèle que la régénération des anciennes mines d'étain peut être sensiblement accélérée en utilisant certaines espèces d'arbres locales

Nurtjahya, E., Setiadi, D., Guhardja, E., Muhadiono & Setiadi, Y. 2008. *Establishment of four local tree species for potential revegetating of tin-mined land in Bangka Island, Indonesia*. In: Fourie A., Tibbett M., Weiersbye I., Dye P. (eds.) *Proceedings of The Third International Seminar on Mine Closure*, 14 – 17 October, Johannesburg, South Africa. Johannesburg. pp. 751–758.

Nurtjahya, E., Setiadi, D., Guhardja, E., Muhadiono & Setiadi, Y. 2007a. *Succession on tin-mined land in Bangka Island*. In: *The Seventh International Flora Malesiana Symposium*, 17-22 June 2007, Leiden, Netherlands. 14 p.

Nurtjahya, E., Setiadi, D., Guhardja, E., Muhadiono & Setiadi, Y. 2007b. *Potensi Collembole sebagai indikator revegetasi tailing timah di pulau Bangka*. Jurnal Ilmu-ilmu Pertanian Indonesia 9(2):113–123.

Nurtjahya, E., Setiadi, D., Guhardja, E., Muhadiono & Setiadi, Y. 2007c. *Sabut kelapa sebagai mulsa pada revegetasi tailing timah di pulau Bangka*. Eugenia 13(4):366–382.

Nurtjahya E, Setiadi D, Guhardja E, Muhadiono & Setiadi Y. 2007d. *Populasi Collembole di Lahan Revegetasi Tailing Timah di Pulau Bangka*. Biodiversitas 8(4): 309–313.

Parrotta, J.A. & Knowles, O.H. 2001. *Restoring tropical forests on lands mined for bauxite: examples from the Brazilian Amazon*. Ecology Engineering 17:219–239.

Passell, H.D. 2000. *Recovery of bird species in minimally restored Indonesian tin strip mines*. Restoration Ecology 8(2):112–118.

Puryanto, E. 1983. *Rehabilitasi tanah pasir kuarsa eks tambang timah pulau Bangka dengan bahan-bahan alamiah untuk budidaya tanaman jambu monyet (Anacardium occidentale L.)*. [skripsi] Institut Pertanian Bogor, Bogor.

Rachmawati, I., Karyawan, K.A. & Sinaga, M. 1996. *Pengaruh model tanam terhadap pertumbuhan beberapa jenis pohon serba guna*. Buletin Penelitian Kehutanan BPK Kupang 1:102–108.

Sastrodihardjo, S. 1990. *Pengaruh pemberian bahan organik dan polimer alam serta sintetik terhadap beberapa sifat fisik dan kimia tanah tailing tambang 25 wilasi Pangkalpinang Unit Penambangan Timah Bangka (UPTB)*. [skripsi] Institut Pertanian Bogor, Fakultas Pertanian, Bogor.

Setiadi Y. 2002. *Mycorrhizal Inoculum Production Technique for Land Rehabilitation*. Jurnal Manajemen Hutan Tropika 8(1):51–64.

Suhardjono Y.R. 2004. *Buku Pegangan Belajar Collembole (Ekor Pegas)*. Bogor: Museum Zoologicum Bogoriense.

Yin, B., Crowley, D., Sparovek, G., De Melo, W.J. & Borneman, J. 2000. *Bacterial functional redundancy along a soil reclamation gradient*. Applied and Environmental Microbiology 66:4361–4365.

Zhang Z.Q., Shu W.S., Lan C.Y. & Wong M.H. 2001. *Soil seed bank as an input of seed source in revegetation of lead/zinc mine tailings*. Restoration Ecology 9:378–385.

Le rapport intégral de cette bourse est disponible en sadressant à fellowship@itto.int.

La régression continue à se faire sentir, mais le commerce intra-régional aide certains exportateurs

Par Lauren Flejzor

Coordonnatrice du MIS
mis@itto.int

Dans la première moitié de 2009 la régression économique mondiale a influé sur les conditions du marché des produits de bois tropicaux, plus sensiblement que vers la fin de 2008. Les tendances n'ont indiqué aucune amélioration globale de la demande ou des prix sur les principaux marchés d'importation des bois tropicaux, notamment ceux des Etats-Unis, d'Europe et de Chine, ce que les statistiques d'exportation pour la première moitié de 2009 ont mis en évidence. Néanmoins, quelques pays producteurs ont pu compenser, au moins partiellement, le déclin des exportations grâce à un commerce intra-régional plus actif. Vers le dernier trimestre de 2009, quelques signes de reprise des prix et de la demande sont apparus sur certains importants marchés d'importation.

Faible demande, marchés déprimés

En Afrique centrale et occidentale, le commerce était léthargique, surtout pendant la période de juillet à août, à l'époque des vacances européennes. La valeur des exportations du Ghana dans la première moitié de 2009 a fléchi de 35%, à cause d'une réduction de 30% du volume de bois exporté. Cependant, le commerce du Ghana avec les marchés africains a augmenté en volume et en valeur à l'exportation. Le revenu total de ces marchés est passé de 22 millions d'euros en 2008 à 27,49 millions en 2009. Une reprise des exportations est prévue pour le Ghana, du fait que la Division pour le développement des industries du bois de la Commission des forêts a fait état d'une augmentation de 21% du volume de contrats pour les produits ligneux pendant le deuxième trimestre. Ces chiffres ont bénéficié du coup d'élan que leur ont donné les contrats passés avec les pays voisins du continent, ce qui prouve que le commerce intra-régional est un facteur d'importance croissante dans les exportations du Ghana.



Aucun signe de grumes: Le déclin de la production de contreplaqués au Japon a des incidences sur les importations de grumes tropicales. Photo: A. Sarre

Le commerce intra-régional a eu moins d'effet positif en Amérique latine. Les exportations du Brésil et du Pérou ont chuté à la fin de 2008 et cette tendance s'est aggravée dans la première moitié de 2009 à cause de la baisse du dollar des Etats-Unis, du ralentissement économique et du repli de la demande de produits en bois aux Etats-Unis, le principal marché d'importation de ces deux pays. Dans la première moitié de 2009, les exportations globales du Pérou ont diminué de 45%, tandis que le Mexique réduisait ses importations du Pérou de 71%, aggravant les effets d'une faible demande aux Etats-Unis. En juillet 2009, les exportations de bois du Brésil ont perdu presque 41% en valeur par rapport à un an plus tôt, les contreplaqués tropicaux chutant de presque 61% et les sciages tropicaux de 45%.

Crash: Exportations brésiliennes en valeur, juillet 2008 et 2009 (millions de dollars EU)

Produit	Juillet 2008	Juillet 2009	Changement (%)
Bois massif*	307,2	182,3	(40,7)
Contreplaqués tropicaux	12,5	4,9	(60,8)
Sciages résineux	14,1	13,7	(2,8)
Sciages tropicaux	34,4	18,9	(45,1)
Contreplaqués résineux	43,8	21,5	(50,9)
Meubles en bois	73,5	49,3	(32,9)

*Les chiffres concernant le bois massif excluent les exportations de pâte et de papier

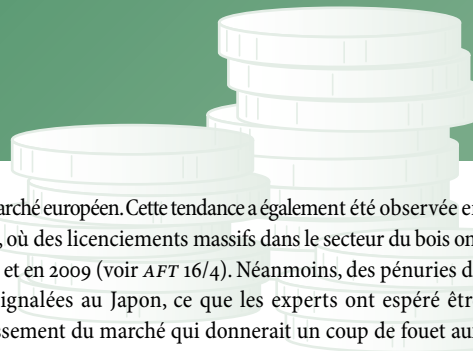
L'Argentine, qui importait jadis de fortes quantités des meubles du Brésil, a restreint la quantité de ces produits brésiliens qu'elle acceptait d'importer, décision que le Brésil espérait voir renverser en 2010. Sans tendances positives dans le commerce intra-régional et vu les perspectives peu encourageantes qui persistaient aux Etats-Unis, les exportateurs de produits de transformation secondaire du Brésil exploraient de nouveaux marchés (y compris intérieurs) pour parer les tendances au déclin des exportations.

Le marché régional des Caraïbes est demeuré une source importante de revenu pour le Guyana. Pendant la première moitié de 2009, les Caraïbes sont restées la destination principale des exportations du Guyana en ce qui concerne les produits à valeur ajoutée tels que les meubles d'extérieur et de jardin ainsi que les produits forestiers non ligneux. Les espèces d'exportation en vogue, comme le greenheart et le purpleheart, ont également révélé des tendances solides d'exportation vers les marchés indiens. Ainsi, le Guyana a été moins touché par le ralentissement de la demande sur les marchés traditionnels tels que les Etats-Unis, l'Europe et la Chine.

Sans exception pour la Chine

La Chine n'a pas échappé à ces tendances d'apathie du commerce, les importations ayant brusquement ralenti durant la première moitié de 2009 par rapport à la même période en 2008. Les statistiques douanières de Chine ont fait ressortir que la valeur des produits forestiers importés par la Chine pendant la première moitié de 2009 (équivalant à 26 milliards de \$) avait baissé de 16% par rapport à la même période en 2008.

Le marché chinois a néanmoins donné quelques signes positifs dans certains domaines. Les exportations de meubles de Chine ont reculé dans l'ensemble de 3,9% en volume et de 3,7% en valeur pendant la première moitié de 2009. Cependant, les ventes de meubles de la province de Guangzhou ont fait un bond pendant la même période grâce à l'accélération des exportations vers les



nations du Sud-Est asiatique. Les pays de l'ANASE représentent désormais l'un des plus grands marchés pour les meubles de Guangdong, Singapour en ayant écoulé pour 150 millions en exportations et la Malaisie ayant réalisé près de 200 millions de dollars en 2008.

Lourdeur en Europe

La demande des pays européens était aussi bien moins animée dans la première moitié de 2009 que pendant la même période de 2008. Dans le premier trimestre de 2009, les niveaux des importations de bois feuillus en Europe avaient déjà enregistré des chutes substantielles, en grumes, contreplaqués, bruts de sciage et placages.

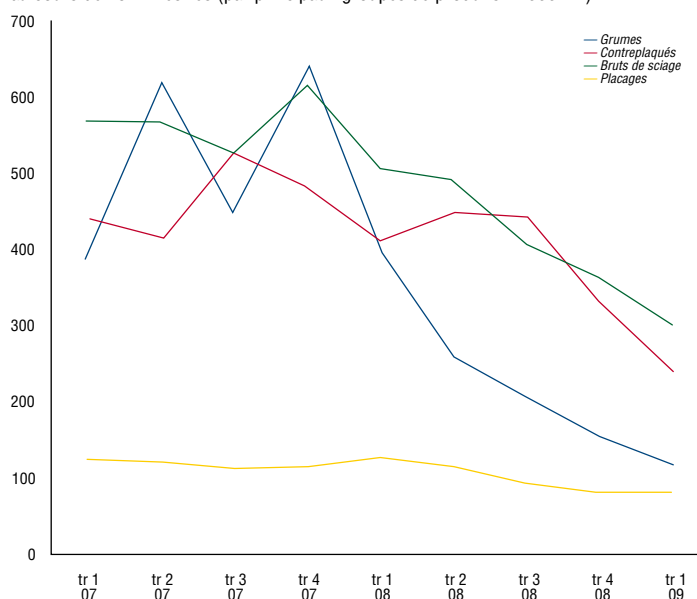
Les acheteurs européens n'étaient pas enclins à faire des achats à terme dès le début du dernier trimestre de 2009 et peu de signe d'amélioration n'était évident. Les acheteurs européens passaient peu de commandes, même pour des espèces courantes comme le meranti brun rouge et rosé dont la baisse de production en Asie du Sud-Est a jusqu'à récemment causé des problèmes pour les expéditeurs européens.

Il y avait peu d'espoir que les niveaux de production des produits de bois tropicaux redeviendraient normaux ou qu'ils se ressaisiraient à la fin de 2009 ou au début de 2010. Les usines japonaises de contreplaqués des mers du Sud ont réduit leurs niveaux de production d'environ 20-30% et un retour à la production normale était douteux, même si la demande augmentait légèrement. Le ralentissement de la production et les licenciements en Afrique occidentale ont également continué pendant tout le premier semestre, et l'on ne s'attend pas à ce que cette tendance soit renversée

vu la faible demande du marché européen. Cette tendance a également été observée en Malaisie et en Indonésie, où des licenciements massifs dans le secteur du bois ont eu lieu vers la fin de 2008 et en 2009 (voir AFT 16/4). Néanmoins, des pénuries de contreplaqués ont été signalées au Japon, ce que les experts ont espéré être l'indication d'un rétablissement du marché qui donnerait un coup de fouet aux importations et/ou aux niveaux de production intérieure.

Note de l'éditeur: Lauren Flejzor a quitté l'OIBT après avoir occupé le poste de Coordinatrice du MIS avec succès. Nous lui souhaitons autant de succès dans ses nouvelles fonctions.

Constatez la tendance: Importations européennes de bois feuillus des pays en développement au cours de 25 trimestres (par principaux groupes de produits - 1000 m³)



Respecter la légalité (suite de la page 8)

de suivre plus systématiquement le progrès des activités, ce qui s'est traduit par le fait qu'une attention particulière a été portée à faire en sorte que ces activités restent sur la bonne voie et que les intrants de l'OIBT parviennent en temps opportun.

Le défi principal que ce projet a dû relever tenait à la difficulté d'obtenir des images satellitaires de haute qualité pour le Guyana. Pendant plusieurs mois, des images de qualité inférieure étaient les seules accessibles auprès de fournisseurs d'images de haute/moyenne résolution. La solution est d'envisager de se procurer des images de haute résolution à plus long terme. Cette solution a cependant des incidences sur les besoins financiers et les délais. Les images optiques de télédétection à résolution moyenne utilisées dans ce projet (Landsat) ne permettent de visualiser que des déboisements de 1 hectare environ et plus étendus. C'est une caractéristique de presque toutes les images de résolution moyenne. Seule l'utilisation d'une résolution plus fine (et ainsi d'images plus coûteuses) peut détecter des déboisements moins étendus qui sont souvent l'indicateur initial de l'exploitation forestière illégale.

Suite à donner?

La création de l'unité chargée de la surveillance et de l'extension de la légalité au sein de la GFC fournit le mécanisme qui permettra dans l'avenir de soutenir cette initiative, ainsi que les acquis du projet en vue d'améliorer la prévention et la détection des activités illégales dans l'exploitation forestière, le transport et les expéditions. Le travail effectué dans le cadre de ce projet en matière d'évaluation des forêts à l'aide de la télédétection a déjà été mentionné dans un document soumis par le Guyana au Fonds de partenariat de la Banque mondiale pour le carbone forestier qui sollicitait une évaluation des moteurs des changements d'affectation dans le secteur des forêts.

La disponibilité des images satellitaires pour procéder sans arrêt à l'évaluation de la fréquence de l'exploitation forestière illégale au niveau national déterminera également le succès de futurs efforts. Les tropiques sont sujets à de fortes couvertures nuageuses, ce qui peut souvent entraîner des coûts prohibitifs pour les analyses de télédétection utilisant des images optiques. Les nouveaux progrès en matière de satellites et de technologie de télédétection sont susceptibles d'aider à surmonter ce problème (voir, par ex. dans AFT 16-1 une description de satellites à radar perçant les nuages qui ont été expérimentés par le Japon), mais le coût des images restera une considération primordiale.

La situation qui règne après l'achèvement du projet est généralement celle d'un climat dans lequel l'exploitation forestière illégale peut être détectée et prévenue grâce à un système national plus intégré. Le projet a permis d'intégrer diverses technologies et d'accroître les aptitudes de la GFC à conduire ces travaux. Les communautés locales, les exportateurs, les autres parties prenantes du secteur forestier et la nation dans son ensemble bénéficieront du degré plus élevé de légalité qu'il procurera dans ce secteur.

Le rapport intégral sur l'achèvement de ce projet peut être mis à disposition sur eimi@itto.int.

Quoi de neuf sous les tropiques ?

Dépister l'ADN pour bannir les bois d'origine illégale

La société Double Helix Tracking a entrepris de compiler la première base mondiale de données biogéographiques sur les arbres grâce au soutien du gouvernement de Singapour. Lorsque suffisamment de données génétiques sur les diverses espèces et provenances de bois auront été rassemblées, il serait possible, grâce à cette technologie, d'extraire l'ADN des produits ligneux, des grumes aux meubles en bois, et d'identifier leur origine géographique, améliorant considérablement les pratiques de sourçage de l'industrie du bois. Cette technologie pourrait énormément contribuer à faire respecter des règlements prescrivant l'identification de l'origine des bois, tels que ceux de la CITES et des amendements à la Loi Lacey aux Etats-Unis qui ont été introduits l'année dernière. D'après cette nouvelle législation, mise en vigueur progressivement en 2009, il est illégal d'importer, exporter, transporter, vendre, recevoir, acquérir ou acheter, en vue d'un commerce extérieur, toute plante ou tout produit d'origine végétale - à quelques exceptions près - ayant été prélevé ou ayant fait l'objet d'échanges en violation des lois nationales ou internationales. Elle exige une déclaration d'importation indiquant les noms scientifiques des plantes, leur valeur, les quantités et les pays d'origine. La Loi couvre à présent les produits primaires de bois, jusqu'aux contreplaqués compris, mais il est prévu de l'étendre par la suite à tous les produits en bois, ouvrant un marché pour les outils de dépistage de l'ADN comme ceux que développe actuellement la Double Helix Tracking.

L'élevage tenu responsable du déboisement par des sociétés

Le quotidien Guardian au Royaume-Uni a récemment fait savoir que les principales marques de chaussures, comme Adidas, Nike et Timberland, demandent à leurs fournisseurs en cuir du Brésil d'approuver un moratoire immédiat sur la destruction de la forêt amazonienne. Cette initiative fait suite à la publication, en juin, d'un rapport sur une investigation secrète menée pendant trois ans par Greenpeace, qui affirmait que le cuir et le boeuf vendus en Grande-Bretagne provenaient de l'élevage de bétail impliqué dans le déboisement illégal. Le rapport de Greenpeace incitait également les fournisseurs de bétail eux-mêmes à prendre des initiatives pour exclure des filières d'exportation tout bétail élevé sur des terres récemment déboisées. Bertin, le premier exportateur de cuir et deuxième exportateur de boeuf du Brésil, a signé un pacte avec Greenpeace pour exclure de la gamme de ses produits tout bétail ayant pâture sur des terres récemment déboisées en Amazonie. Ce pacte fait suite à des mesures prises par Marfrig, grossiste en viande et propriétaire des plus grands troupeaux du Brésil, qui a signé un pacte semblable avec le gouvernement de l'état du Mato Grosso.

Les palmiers stockent moins de carbone

Le site de conservation des forêts tropicales mongabay.com fait savoir qu'une étude réalisée à Sumatra et au Kalimantan par le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF) a constaté, dans deux sites différents, que les plantations de palmiers à huile ayant atteint le stade de maturité sont capables de stocker moins de 40 tonnes dans la biomasse aérienne, comparée aux 70-200 tonnes par hectare dans les forêts exploitées (qui elles mêmes peuvent en stocker moins de la moitié par rapport aux forêts non perturbées). Bien

que l'on soupçonne que les plantations de palmiers à huile stockent moins de carbone que les forêts naturelles, ces nouveaux chiffres sont inférieurs aux estimations précédentes. Les bas niveaux du stockage de carbone des palmiers à huile sur des terres de ce type mène à des délais sensiblement plus longs de «remboursement de la dette carbone» que les 25 ans typiques du cycle de plantation de palmiers à huile, ce qui signifie que les émissions nettes du biofuel produit à partir des palmiers dépasseraient celles du pétrole normal. Cependant, si les plantations de palmiers à huile sont développées sur des prairies et des sites d'agriculture non boisés abandonnés (où la quantité de carbone stockée est inférieure à 40 tons/ha) le plus court délai de recouvrement de la dette carbone fait que le biofuel produit à partir de celles-ci émet moins de carbone que le pétrole normal.

Accord dette-nature entre les Etats-Unis et l'Indonésie

Par un accord conclu en juillet 2009 dans le cadre de la loi des Etats-Unis sur la conservation des forêts tropicales, les Etats-Unis sont prêts à échanger près de 30 millions de dollars de la dette indonésienne contre la protection des forêts sur l'île de Sumatra. Ces dernières années, le déboisement en Indonésie a produit suffisamment d'émissions de CO₂ pour mettre ce pays au troisième rang (après les Etats-Unis et la Chine) des principaux émetteurs. Conservation International, le groupe de courtage chargé de conclure l'affaire entre les Etats-Unis et l'Indonésie, a déclaré que c'était là une manière innovatrice d'aider à la fois la population et les espèces de l'Indonésie et que les remboursements de la dette due au gouvernement américain seront réorientés vers la conservation des forêts indonésiennes. Les Etats-Unis ont conclu des accords semblables moins importants avec des pays comme les Philippines, le Guatemala et le Pérou.

Considérer la forêt en fonction du pétrole

Le Gouvernement équatorien a proposé une nouvelle mesure pour protéger les forêts qui couvrent un gisement de pétrole situé dans un coin du parc national de Yasuni, dont d'autres sites font déjà l'objet d'une exploitation pétrolière. Ce gisement contient environ 846 millions de barils de pétrole, représentant plus ou moins 20% des réserves du pays. Ce secteur du parc, ou l'ITT (qui tire son nom des fleuves Ishpingo, Tambococha et Tiputini) possède une importante biodiversité. La proposition du Président Rafaël Correa visant à protéger cette zone, connue sous le nom d'Initiative Yasuni-ITT, préconise d'émettre, sur le marché européen des émissions, des bons d'une valeur allant jusqu'à 5,2 milliards de dollars EU aux prix courants du carbone, en contrepartie des émissions évitées par l'exploitation pétrolière et au profit de la préservation des forêts. Les sommes ainsi obtenues seraient placées dans un fonds fiduciaire géré par des organismes internationaux et dépensées pour des projets d'énergie alternative en Equateur, les titulaires des bons ayant droit de regard sur la façon dont les fonds sont utilisés. Tout futur gouvernement équatorien qui déciderait d'exploiter le site pour son pétrole devrait rembourser les obligations avec intérêt. Il est possible que d'autres pays tropicaux lancent des initiatives analogues, compte tenu de la réaction internationale à la proposition équatorienne, laquelle sera officiellement promue dès que le montant initial de 350 millions de dollars aura été mobilisé auprès du marché européen des émissions.



La bataille des acronymes

Un projet de document d'information émis cette année par l'ONG FERN de l'UE a fait valoir qu'en principe l'exécution de REDD risquait de saper le processus FLEGT de l'UE et d'autres efforts visant à améliorer la gouvernance des forêts. Selon ce rapport, un des principaux facteurs y contribuant tient au calendrier serré de la mise en oeuvre de l'initiative REDD, qui est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur le long processus de consultation nécessaire pour conclure avec succès des accords FLEGT, appelés Accords de partenariat volontaires (APV). Afin de garantir la participation de tous les ayants droit et parties prenantes, il faut du temps pour étudier les questions de légalité et de propriété des terres. Vu l'empressement à mettre en oeuvre des programmes REDD sans tarder, il ressort que les gouvernements et les institutions internationales établissant des systèmes REDD négligent de prendre le temps de créer un processus adéquat pour consulter les représentants des groupes qui seraient directement touchés. Cela risque de pousser les gouvernements à financer REDD au détriment du processus des APV FLEGT qui semble être peut-être une option plus exigeante. REDD risque de créer des frictions avec les systèmes FLEGT du fait que les conditions préalables de REDD définies jusqu'ici ne contiennent pas d'impératifs clairs quant à une bonne gouvernance et à la reconnaissance des droits des communautés. Si les promesses de financement REDD portant que la même ressource forestière, mais sans insistance sur la bonne gouvernance et la reconnaissance des droits des communautés locales et des peuples autochtones, un plus grand nombre de gouvernements opéreront pour des solutions REDD et contourneront le processus laborieux de consultation (et, le cas échéant, les réformes de gouvernance et législatives) qui font partie du processus FLEGT.

Feu vert pour un projet BR-MDP au Viet Nam

Un projet de reboisement dans la province nord occidentale de Hoa Binh en République socialiste du Viet Nam a été approuvé en 2009 par le Conseil exécutif du MDP de la CCNUCC en tant que quatrième Projet de boisement/reboisement – Mécanisme pour un développement propre (BR-MDP), s'ajoutant aux projets approuvés en Chine, Moldova et Inde. Ce projet a été mis sur pied par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR), avec l'assistance technique de l'Agence internationale de coopération du Japon (JICA). Il a attiré l'attention du fait que c'est le premier projet BR-MDP de petite envergure au Viet Nam et qu'il prévoit le reboisement de plus de 300 ha avec *Acacia mangium* et *Acacia auriculiformis*. Son objectif est non seulement de contribuer à l'atténuation du changement climatique par la séquestration du CO₂ mais aussi d'assurer le développement socioéconomique des communautés locales intéressées.

La principale source de financement pour les activités de reboisement du projet est le «Programme Propre et Vert» de Honda Viet Nam, qui fait partie du programme de responsabilité de cette société au Viet Nam. En plus du financement, Honda a mis à disposition plus de 600 membres de son personnel qui participeront aux activités de plantation d'arbres. Honda Viet Nam a signé un accord avec le Fonds de développement des forêts récemment mis en place par l'Université forestière du Viet Nam et le Comité populaire du district de Cao Phong pour exécuter le projet.

Lors de l'élaboration de ce projet au Viet Nam, des enseignements ont tirés, lesquels seront utiles pour développer d'autres projets BR-MDP d'échelle réduite, à savoir:



Au binage: Villageois et employés de Honda plantant des semis sur le site du projet. Photo: Nguyen Van Uc

- décrire la conception du projet de façon simple;
- préparer un rapport d'étude de faisabilité du projet pour faciliter la réponse aux questions posées par l'entité opérationnelle désignée (EOD - auditeur indépendant contrôlant la conformité d'un projet);
- utiliser autant que possible des valeurs standard approuvées par les méthodologies du MDP afin d'éviter d'avoir à donner à l'EOD des justifications et explications difficiles pour des valeurs spécifiques;
- calculer les valeurs au bas mot;
- rassembler et classer les documents, règlements et documentation appropriés pour examen par l'EOD;
- faire appel, si possible, à un organisme à but non lucratif tel que le réalisateur/propriétaire, pour exempter d'impôts le revenu tiré de réductions d'émissions certifiées (REC) afin de maximiser le revenu à distribuer aux cultivateurs locaux;
- prêter une attention particulière à établir l'admissibilité des terres, la complémentarité et la participation des communautés pauvres; et
- avoir recours à un demandeur (entité telle que l'EOD en attente d'approbation par le MDP) pour réduire les coûts de validation.

Ceux qui ont collaboré à la conception et à l'exécution du projet suggèrent également que le MDP envisage d'assouplir certaines de ses dispositions de surveillance, sans sacrifier la crédibilité, afin de rendre les BR-MDP plus attrayants pour les investisseurs. Une initiative semblable appuyée par la JICA en Amérique du Sud a noté que les fréquentes modifications des règles et directives de l'article 12 du Protocole de Kyoto compliquaient le développement et l'approbation de projets.

L'Afrique avance lentement vers un régime de propriété forestière

Un rapport publié en mai, après une importante conférence mondiale sur la foresterie tenue au Cameroun, montre qu'en dépit des progrès réalisés au Cameroun et dans d'autres pays comme le Mozambique et la Tanzanie, l'Afrique avance bien plus lentement dans ses réformes des droits fonciers que d'autres régions. Selon ce rapport, cette lenteur peut être due au fait que le contrôle des forêts tropicales de la planète par les gouvernements ralentit les efforts qui visent à mettre fin au déboisement et à réduire la pauvreté de certaines populations rurales les plus démunies dans le monde. L'étude, rendue publique par l'OIBT et l'Initiative Droits et Ressources (RRI), montre que moins de 2 pour cent des forêts tropicales africaines sont la propriété ou affectées à l'usage des communautés forestières et des groupes autochtones de la région, par comparaison à presque un tiers de toutes les forêts d'Amérique latine, d'Asie et de la région Pacifique. Des recherches effectuées précédemment par des partenaires de la RRI montrent que, si leurs droits sont reconnus, les communautés forestières sont aussi capables, sinon plus, de protéger les forêts que ne le sont les gouvernements et l'industrie.

Bien que la densité démographique dans les zones forestières en Afrique soit proche de la moyenne mondiale, le taux de déboisement est 4 fois supérieur à sa moyenne mondiale. Plus de 70 pour cent des forêts tropicales qui subsistent en Afrique sont situées dans le bassin du Congo en Afrique centrale, mais les conflits civils, la gouvernance inadéquate et l'inaction en matière de réforme agraire mettent en péril une grande partie des zones forestières.

L'étude a comparé la distribution de la propriété en 2002 et 2008 dans 39 pays tropicaux qui représentent 96 pour cent des forêts tropicales du monde. Au rythme actuel, il faudra aux pays du

bassin du Congo 260 ans pour atteindre le degré de réforme obtenu dans le bassin amazonien. S'ils avançaient aussi rapidement que les pays d'Amazonie, ce changement pourrait se réaliser en 16 ans. Le prochain numéro d'AFT se concentrera sur les résultats de l'étude et la conférence.

Appui de la Norvège et des Etats-Unis à la conservation des forêts

La Norvège a accepté d'étayer la conservation des forêts du Guyana, à hauteur de 250 millions de dollars EU. Aux termes d'un accord signé en début novembre, la Norvège versera immédiatement 30 millions de dollars au fonds de développement 'REDD+' du Guyana (pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts). Les versements additionnels (qui pourront aller jusqu'à 250 millions de dollars en 2015) seront fonction des résultats obtenus par le Guyana pour empêcher le déboisement. Ce pays est actuellement peu sujet au déboisement mais les pressions montent pour que l'exploitation forestière à grande échelle et des projets de conversion des forêts viennent soutenir le développement économique. Le déboisement étant à présent presque négligeable, l'accord permet en réalité de l'intensifier légèrement pour exécuter des projets de développement planifiés. Les fonds norvégiens seront utilisés pour des projets de développement durable ainsi que pour des mesures d'adaptation au changement climatique.

Les Etats-Unis eux aussi ont engagé un soutien additionnel aux forêts tropicales lorsqu'ils ont annoncé, à un récent événement accueilli par le Prince Charles de Grande-Bretagne à Londres, qu'ils mettraient à disposition 275 millions de dollars pour protéger les forêts ombrophiles. Un montant important de cette somme est destiné aux bassins de l'Amazonie et du Congo, en Amérique du Sud et en Afrique. Ces fonds, qui seront dispensés par un programme international d'aide au développement de 1,2 milliard de dollars, sont destinés à la protection de la biodiversité et au maintien de paysages durables en vue essentiellement de préserver les forêts tropicales.

Disney fait des merveilles pour les forêts menacées

Disney, le conglomérat bien connu de studios cinématographiques et de loisirs, investira 7 millions de dollars pour sauver et restaurer les forêts en Amazonie, dans le bassin du Congo et aux Etats-Unis. Cet investissement sera fait en partenariat avec les ONG International Conservation, Nature Conservancy et Conservation Fund. Les projets ont pour objectifs de lutter contre le changement climatique, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales et de protéger la faune menacée, par le biais de toutes sortes de stratégies de conservation comprenant le déboisement évité, le reboisement et une meilleure gestion des forêts. Plus de la moitié de l'investissement de Disney est destinée aux Réserves communautaires de Tanya et Kisimba-Ikobo, dans l'est de la République démocratique du Congo, et au projet de conservation d'Alto Mayo au Pérou, deux importantes zones de forêts tropicales. La protection de ces zones permettra non seulement de réduire les émissions de carbone, mais aussi de protéger des bassins versants et des habitats indispensables pour une grande variété d'espèces sauvages, dont beaucoup sont menacées d'extinction ou en danger, et ainsi de préserver la biodiversité. Les fonds seront affectés en majorité au financement de la gestion communautaire des forêts dans les zones de projets

et à l'amélioration des pratiques de subsistance durable des populations riveraines. Les fonds aideront également à concevoir les projets, procéder à des analyses du carbone forestier et financer la vérification des émissions évitées à l'achèvement des projets.

Promotion du FSC auprès des éditeurs par le WWF

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a invité les éditeurs à utiliser exclusivement la norme FSC pour leur papier, y compris les stocks recyclés. A la Foire du livre d'octobre en Allemagne, l'ONG a présenté les résultats d'une étude qui révélait des «traces importantes de bois tropical» dans 19 des 51 livres allemands pour enfants examinés. Ces livres, publiés par des éditeurs bien connus, contenaient des traces d'espèces de bois tropical qui se trouvent presque exclusivement dans les forêts tropicales naturelles (au lieu de plantations). La société Asia Pulp and Paper (APP), l'une de celles qui produisent la pâte utilisée pour ces livres, a répondu aux accusations du WWF en précisant qu'elle utilisait 30% de matière certifiée (pourcentage supérieur aux normes mondiales pour le papier d'imprimerie) et qu'elle appliquait une politique d'achat rigoureuse dans toutes ses opérations pour s'assurer qu'aucun bois d'origine illégale n'entre dans la filière d'approvisionnement de fibres. Ces arguments n'ont pas suffi pour convaincre des clients haut de gamme comme Gucci et Tiffany, qui ont récemment abandonné APP en tant que fournisseur de papier qu'ils utilisent pour leurs catalogues et sacs à provisions, en faveur de sources certifiées par le FSC qui opèrent presque toutes dans des pays développés.

Émissions du déboisement exagérées ?

De nouvelles recherches rendues publiques par la revue Nature Geoscience montrent que l'estimation largement citée, allant jusqu'à 20 pour cent des émissions de dioxyde de carbone anthropiques causées par le déboisement, est excessive. Le rapport de Guido van der Werf de l'université VU d'Amsterdam signale que ce chiffre serait plus proche de 12 pour cent, notant que le rapport du GIEC qui avait fait la première estimation de 20 pour cent s'était fondé sur des données erronées ou périmées. Ces nouveaux résultats pourraient influencer le débat sur la foresterie dans un nouveau traité visant à limiter les émissions de carbone, étant donné que la quantité de carbone potentiellement impliquée dans des initiatives comme REDD pourrait être sensiblement inférieure à celle prévue. Il faudrait cependant noter que le chiffre de 12 pour cent est également une estimation, la contribution réelle du déboisement, sur la base des meilleures données actuellement disponibles, se situant dans la fourchette de 6 à 17 pour cent des émissions anthropiques de carbone.

Les agences spatiales et Google veilleront sur les forêts

D'après Reuters, les agences spatiales et Google Inc. participent à un projet international pour surveiller les forêts par satellite en vue de lutter contre le réchauffement planétaire. «La seule manière efficace de mesurer les forêts est de l'espace» a dit Jose Achache, directeur du Groupe sur les observations de la terre (GEO), qui représente des gouvernements, des agences spatiales et d'autres et qui surveille les forêts. Ce projet évaluera les stocks de carbone forestier tous les ans au lieu de s'en tenir au cycle actuel de cinq ans. Google participera au projet en lui apportant les images de son satellite Google Earth bien connu. La NASA d'Amérique, l'Agence spatiale européenne (ESA) et les agences spatiales nationales du

Japon, d'Allemagne, d'Italie, de l'Inde et du Brésil seront chargées de cartographier les forêts. L'Australie, le Brésil, le Cameroun, le Guyana, l'Indonésie, le Mexique et la Tanzanie sont les sept pays pilotes du projet pour 2009-10 dont les images satellitaires récentes seront comparées aux images remontant à 1972 pour calculer des taux de déboisement dans ces pays. La première phase du projet établira la mesure dans laquelle chaque pays est actuellement boisé, tandis que la deuxième phase calculera la quantité de carbone stockée dans chaque type de forêt. Les images radar des forêts peuvent mesurer le carbone au-dessus du sol en enregistrant les micro-ondes qui sont dispersées en traversant la végétation, et calibrer ces évaluations en les comparant aux mesures prises sur le terrain.

La biodiversité est possible dans les forêts exploitées

Une nouvelle étude publiée dans la revue Conservation Biology constate que la biodiversité peut recouvrer son niveau initial dans un délai de 15 ans dans les forêts exploitées qui sont bien réhabilitées. Des études ont été menées dans des forêts en cours de régénération dans le nord-est de Bornéo par Dr. David Edwards de l'université de Leeds, qui a étudié l'avifaune dans des forêts protégées non perturbées et dans deux forêts précédemment exploitées: une forêt activement réhabilitée pendant 15 années et une forêt qui se régénérerait naturellement, toutes deux ayant été exploitées 20 ans auparavant. Edwards a observé que, grâce aux efforts contrôlés de réhabilitation, tels que la plantation d'arbres, la biodiversité se rétablissait dans un délai de 15 ans à un niveau proche de ce qu'elle est dans une forêt intacte, tandis que les forêts se régénérant naturellement atteignaient un niveau inférieur de biodiversité dans le même laps de temps. Cependant, en Asie du Sud-Est, les forêts abattues sont souvent converties en plantations qui ne peuvent pas soutenir un aussi large éventail de biodiversité que les forêts naturelles. L'étude recommande que les pays protègent et réhabilitent les forêts exploitées au lieu de les convertir en plantations, et que de telles activités soient prises en considération par les projets d'échanges du carbone et les dispositifs REDD car la séquestration du carbone et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées.

Une équipe «pas à la hauteur de sa tâche» au Ghana ?

Bien qu'il existe une équipe spéciale de gardes et de militaires assignée à la protection des forêts, sept forêts et réserves fauniques du Ghana sont encore menacées par l'exploitation minière, les abattages clandestins, les opérations à la scie à chaîne et d'autres incursions. Selon le Directeur régional de la Division du service des forêts, M. Kwakye Ameyaw, les forêts et les réserves fauniques menacées couvrent une superficie proche de 22 000 hectares. Dans le souci de lutter contre les activités illégales dans les réserves forestières, l'équipe spéciale mixte a été passée en revue afin d'en augmenter le nombre du personnel militaire. De plus, des plans ont été dressés afin d'accroître la participation des parties prenantes et d'élargir la portée de la surveillance de manière à couvrir l'exploitation minière et l'agriculture illégales dans les réserves forestières. Bien qu'il n'y ait eu aucune arrestation liée directement aux problèmes rencontrés dans les réserves, le Directeur régional Ameyaw a fait savoir que l'équipe spéciale avait obtenu un certain succès, vu que plusieurs réserves forestières, comme celle de Kokosua Hills dans la zone de Juaboso, auraient été complètement dévastées si elle n'était pas intervenue.

Projets récemment financés

Résumé par
Ken Sato

Les projets résumés ci-dessous ont été financés dans le premier semestre de 2009. En plus de ces projets, des financements partiels se montant à près de 100 000 dollars ont été accordés pour des activités destinées à des entreprises de forêts communautaires, à la mise à jour des directives de gestion durable des forêts (GDF) et à des activités d'information dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT pour 2008-09. Le Fonds Freezailah pour les bourses a reçu également 200 000 dollars de fonds additionnels. Au total, 2,3 millions de \$EU ont été engagés pour des projets, avant-projets et activités durant cette période.

La demande et l'offre de produits ligneux tropicaux en Chine à l'horizon 2020 (Chine)

Projet N°:	PD 480/07 Rev.2 (M)
Budget:	OIBT: 263 420 \$EU CAF: 147 468 \$EU Total: 410 888 \$EU
Agence d'exécution:	Institut de politique forestière et d'information, Académie forestière de Chine(CAF)

Ce projet est le prolongement du projet OIBT PD /96 Rev.2 (M) «Consommation et demande chinoise de produits forestiers sur le marché international des produits tropicaux à l'horizon 2010». La Chine est devenue de nos jours non seulement le plus grand importateur de grumes tropicales du monde, mais aussi un centre mondial de transformation du bois et un important exportateur de produits en bois tropicaux. Vu le rapide développement de ses industries de transformation et de ses mises en chantier de logements, la demande de produits ligneux tropicaux en Chine continuera certainement de se répercuter sur le marché mondial des bois tropicaux. Il est donc extrêmement important d'analyser et de prévoir l'offre et la demande futures des bois tropicaux en Chine. Le projet permettra de faire un tableau complet de la demande chinoise et des fournitures de produits ligneux tropicaux d'ici à 2020, grâce à des enquêtes en profondeur sur la capacité productive de la transformation des bois tropicaux, les utilisations finales des grumes tropicales importées et les préférences des consommateurs, ainsi qu'en analysant les règlements et les politiques liés au commerce des produits de bois. Ce projet vise à fournir des informations fiables sur le marché chinois des biens forestiers, qui pourront servir de référence tant aux pays exportateurs de grumes tropicales pour élaborer leurs stratégies commerciales qu'aux décideurs nationaux.

Production forestière et conservation durables avec la participation des populations dans la Réserve forestière de Chepigana en province panaméenne du Darien (Panama)

Projet N°:	PD 482/07 Rev.2 (F)
Budget:	OIBT: 470 108 \$EU Gouv't panaméen: 48 628 \$EU ANCON: 188 688 \$EU Total: 707 424 \$EU
Agence d'exécution:	Association nationale pour la conservation de la nature (ANCON)

Ce projet encouragera la gestion durable des ressources de la forêt dans la Réserve forestière de Chepigana (RFC), afin de réaliser la durabilité sociale, économique et environnementale dans une partie importante du couloir qui s'étend de la Réserve

de Punta Patiño jusqu'au Parc national du Darien. De façon générale, la proposition envisage de déterminer le volume de production durable de bois tropicaux dans la RFC, en même temps que seront conservées les valeurs critiques de la forêt et que la qualité de la vie locale sera améliorée. Plus spécifiquement, elle entend chercher à produire et commercialiser du bois et des produits forestiers non ligneux dans la RFC en assurant la durabilité environnementale, économique et sociale, tout en stimulant la conservation des valeurs de la forêt dans le Couloir biologique de montagne de Bagre qui en fait partie. Les principaux produits comprendront le développement d'un plan intégré et d'autres outils de planification pour le RFC, la formation des habitants locaux en matière de gestion et administration forestière dans la RFC et sa zone tampon, ainsi que l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et le développement durable dans Couloir biologique de montagne de Bagre et sa zone tampon.

Projet de réhabilitation et d'aménagement participatifs des mangroves et des bassins versants de la zone côtière de la réserve de faune de Douala/Édea (Cameroun)

Projet N°:	PD 492/07 Rev.3 (F)
Budget:	OIBT: 676 231 \$EU Cam-Eco: 154 021 \$EU Total: 830 252 \$EU
Agence d'exécution:	Ecology (Cam-Eco)

Ce projet a son origine dans l'exécution de l'avant-projet PPD 130/06 Rev.1 (F) «Identification d'un projet pour la régénération et la gestion des forêts de mangrove entourant la Réserve de Douala/Édea, Département de Sanaga-Maritime, Cameroun». Les écosystèmes de mangrove dans la Réserve de Douala/Édea (RFDE) subissent localement une forte pression de la part des collectivités riveraines qui cherchent à récolter le bois dont elles ont grand besoin, et aussi à cause d'autres utilisations inadéquates, notamment les cultures sur brûlis, le ramassage de bois de feu et la production de charbon de bois, et la surexploitation des produits forestiers non ligneux. L'objectif du projet est d'assurer la durabilité des ressources de la mangrove afin d'améliorer le niveau de vie des communautés riveraines. L'intention est spécifiquement de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de mangrove autour de la réserve de faune de Douala-Édea (RFDE) et des bassins versants associés. Les produits escomptés sont les suivants: un régime de gestion participative pour l'écosystème de mangrove dans la zone du projet et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales grâce au développement d'une économie communautaire locale n'ayant que peu d'impact sur les mangroves. Par un processus dynamique et participatif destiné à renforcer

Producteurs

Afrique

Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
Nigéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo

Asie & Pacifique

Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu

Amérique latine

Bolivie
Brésil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela

Consommateurs

Australie
Canada
Chine
Communauté européenne
Allemagne
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Suède
Royaume-Uni
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse

les capacités de toutes les parties prenantes, les collectivités locales établies à l'intérieur ou autour de la RFDE, ainsi que celles qui vivent dans les zones contiguës des bassins versants, participeront à l'élaboration d'un plan-cadre de gestion pour les secteurs de mangrove entourant le RFDE. Parallèlement au processus d'élaboration de ce plan-cadre, les collectivités développeront un certain nombre d'activités pilotes produisant des revenus. Celles-ci provoquant moins d'impact sur les écosystèmes de mangrove, elles seront promues afin de faire davantage participer les communautés forestières locales et de les sensibiliser davantage à la conservation des écosystèmes de mangrove.

Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri

Projet N°:	PD 519/08 Rev.1 (F)
Budget:	OIBT: 814 590 \$EU Gouv indonésien: 158 798 \$EU Total: 973 388 \$EU
Agence d'exécution:	Agence de recherche et développement des forêts (FORDA)

Ce projet est conçu en vue de contribuer à la conservation des forêts tropicales de manière à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts et à augmenter les stocks de carbone forestier grâce à une participation accrue de la communauté à la conservation et à la gestion durable des forêts du parc de national de Meru Betiri (PNMB) qui font partie intégrante du paysage élargi dans lequel se trouvent ces forêts. A cet effet, le projet envisage spécifiquement: 1) d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et à proximité du PNMB en évitant de participer au déboisement, à la dégradation et à la perte de biodiversité; et 2) de mettre au point un système mesurable crédible, rentable et vérifiable pour surveiller les réductions d'émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et augmenter les stocks de carbone forestier dans le PNMB. Le projet devrait se solder par les avantages suivants: plus forte participation des communautés à la gestion conservatrice des forêts; nouvelles sources de revenu pour améliorer les moyens de subsistance des communautés vivant à l'intérieur et aux abords du PNMB; moins de coupes illégales et d'empiétements effectifs et signalés; amélioration de l'aptitude à inventorier la base de ressource et à comptabiliser le carbone sous une forme qui puisse être mesurée, déclarée et vérifiée; établissement et validation de rapports sur des données de base exhaustives et évaluation des réductions d'émissions et d'augmentation des stocks de carbone dans le parc national; et système de surveillance. Le projet cherche également à créer des partenariats publics-privés en vue d'étayer son objectif de conservation des forêts tropicales visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD).

En plus des projets ci-dessus financés au titre du cycle des projets ordinaire dans la première moitié de 2009, l'OIBT a engagé des fonds se montant au total à 150 000\$ à la mi-2009 pour l'activité et l'avant-projet décrits ci-dessous, qui entreront dans le cadre du

Programme thématique sur la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux (REDDES) et du Programme thématique sur l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce (TFLET). Les numéros suivants d'AFT feront un compte rendu des projets, avant-projets et activités financés au titre des programmes thématiques et de ceux financés par le cycle des projets ordinaire.

Construire un régime volontaire de crédits carbone en faveur de la gestion durable des forêts

Numéro d'ordre:	RED-A 004/09
Budget:	OIBT: 97 180 \$EU Total: 97 180 \$EU
Agence d'exécution:	OIBT

Cette proposition du Secrétariat de l'OIBT au Programme REDDES est axée sur le développement d'une étude de faisabilité visant la mise en place d'un mécanisme au sein de l'OIBT pour mobiliser des fonds auprès du secteur privé et d'autres bailleurs potentiels pour financer des régimes volontaires de compensation du carbone liés aux forêts, y compris des projets de REDD et de rémunération des services environnementaux (RSE). Indépendamment de l'étude de faisabilité, cette activité élaborera un cadre et une stratégie pour la mise en oeuvre du régime proposé.

Renforcement des capacités de populations locales de la province de Chaiphaphum à gérer les forêts des collectivités

Numéro d'ordre:	TFL-PPD /09 Rev.1
Budget:	OIBT: 56 970 \$EU Gouv thaïlandais: 21 708 \$EU Total: 78 678 \$EU
Agence d'exécution:	Bureau de gestion forestière à base communautaire Département royal des forêts, Thaïlande

Le gouvernement thaïlandais a soumis cet avant-projet au Programme TFLET pour développer une proposition de projet visant à renforcer l'application de la loi forestière et la gouvernance et pour rendre les communautés plus capables d'utiliser les forêts pour alléger la pauvreté dans la province de Chaiphaphum. Actuellement, l'information nécessaire pour concevoir adéquatement un projet sur ce thème fait défaut. L'avant-projet permettra de rassembler et d'analyser une information de base sur la foresterie communautaire dans la province de Chaiphaphum et de définir des stratégies claires sur la façon de résoudre les problèmes freinant le bon développement de la foresterie communautaire. L'objectif de développement de l'avant-projet est de contribuer au développement durable des communautés rurales de la Province de Chaiphaphum grâce à la promotion de l'application de la loi, la bonne gouvernance, ainsi qu'à la gestion et à l'exploitation durables des forêts communautaires. L'objectif spécifique consiste à préparer une proposition de projet complète en vue de renforcer les capacités des communautés de la province de Chaiphaphum de gérer leurs forêts de façon durable.

Monsieur,

Après avoir lu l'article «Mobiliser plus de capitaux pour les forêts» dans AFT 16(4), je voudrais tout d'abord féliciter l'OIBT d'avoir pris l'initiative de promouvoir des forums sur l'investissement responsable dans les forêts tropicales. Selon l'article, «Il a été souligné à tous les forums que les niveaux courants de l'investissement dans les forêts tropicales naturelles était loin de pouvoir assurer leur gestion durable et empêcher la conversion à d'autres utilisations des terres.» Bien que le manque d'investissement ait pu contribuer à éviter de mettre en oeuvre tant la GDF que la conversion en d'autres utilisations des terres, il me semble qu'un excès de bureaucratie, allié à un ensemble de règles instables, joue un plus grand rôle dans ce manque d'investissements. Par exemple, la foresterie est une activité de longue durée; dans ce contexte, comment peut-on envisager qu'un entrepreneur investisse dans un secteur soumis à des règles instables? Au Brésil, la bureaucratie excessive engendre un climat peu propice aux activités forestières: par exemple, si un propriétaire possède des terres, il lui est plus facile de demander un permis de conversion à l'agriculture, y compris l'élevage de bétail en ranch, que pour mettre en oeuvre une activité de foresterie. Il en est ainsi parce que, une fois le permis obtenu et les cultures ou le bétail établis, le propriétaire est libre de récolter et de

commercialiser sa production. En revanche, s'il s'agit d'une activité de foresterie, elle exige des plans de gestion, un permis pour le transport du bois, et ainsi de suite, sans compter même le risque qu'à l'avenir, par exemple, une loi soit passée déclarant que ce secteur est une aire de préservation. En 2007, un entrepreneur a été encouragé à modifier son projet initial, qui était de développer la culture du soja, pour entreprendre la gestion forestière. Il a accepté cette suggestion et opéré le changement, mais son projet n'a pas pu être entièrement développé en raison de la pression de groupes écologistes et il attend encore une décision des pouvoirs judiciaires pour savoir si son projet sera ou non exécuté. Il est intéressant de noter qu'il détenait à l'origine un permis pour convertir sa terre à l'agriculture lorsqu'il a remplacé projet agricole par un projet forestier. Dans ce contexte, comment quelqu'un peut-il être intéressé à investir dans la foresterie, même si un financement est disponible? Il est indispensable de traiter ces problèmes de bureaucratie excessive, règles instables et institutions, et de créer un climat plus convivial si l'on veut stimuler les activités de foresterie. Enfin, il est permis de supposer que, de toute évidence, ce contexte anti-stimulant n'a pas contribué à éviter le déboisement bien qu'il ait été préconisé à cet effet.

**Cordialement,
Sebastião Kengen**

Monsieur,

J'ai cherché en vain une mention indiquant si le récent (et d'ailleurs excellent) bulletin Actualités des Forêts Tropicales était imprimé sur papier certifié par le FSC (ou même papier recyclé)...peut-être m'a-t-elle échappé? De toute manière, étant donné que le FSC a sans doute eu plus d'influence sur ce qui se passe dans les forêts tropicales que n'importe quel autre programme gouvernemental ou non gouvernemental, je me suis demandé pourquoi l'OIBT n'avait pas opté pour le papier certifié par le FSC...excusez-moi si je n'ai pas remarqué la mention.

**Cordialement,
Francis E. Putz**

Note de la Rédaction: La provenance du papier de l'AFT est indiquée à la page 2. Bien que l'AFT ait utilisé des stocks de papier certifié pendant plusieurs années, la politique de l'OIBT n'est pas d'approuver explicitement ou implicitement quelque mécanisme que ce soit en concurrence pour la vente de produits ligneux, y compris les systèmes de certification. Les lecteurs souhaitant recevoir davantage d'information sur le profil environnemental du papier de l'AFT devraient contacter l'OIBT sur tfu@itto.int.



Illustration: Agni Boedihartono (Intu)

Les lettres au rédacteur sont les bienvenues. Elles peuvent lui être envoyées à l'adresse postale ou par courriel au point de contact indiqué à la page 2. Les lettres doivent contenir l'adresse complète de l'envoyeur et peuvent être révisées par souci de clarté ou de concision.

Formation de courte durée sur les ressources naturelles

Université de Bangor, Pays de Gales, Royaume-Uni (CAZS-NR)
Diverses dates tout au long de l'année

Coût: Frais d'instruction à partir d'environ £3000 pour un module-type de 3 semaines

Le CAZS-NR dispense depuis de nombreuses années des formations de courte durée sur beaucoup de sujets liés aux ressources naturelles et à l'environnement. Celles-ci varient actuellement de cours de 3 ou 5 semaines chacun, articulés autour d'études du troisième cycle en sciences, comprenant également un enseignement, des travaux pratiques et des visites adaptés aux conditions particulières des participants, jusqu'à des cours de 12 semaines conçus de manière à répondre aux conditions d'un organisme particulier. Les cours modulaires conviennent parfaitement aux intervenants dans les zones rurales qui ne peuvent s'absenter longtemps de leur lieu de travail, mais souhaitent être mis au courant des récents progrès scientifiques. La souplesse de leur approche en fait une formule idéale pour approfondir les connaissances et les aptitudes professionnelles des participants et pour élargir leur carrière. Pour les cours modulaires, les frais sont réduits si plus d'un étudiant y prennent part. Les cours plus spécialisés offrent l'occasion d'études ou de formation en profondeur dans un domaine d'intérêt particulier, et conviennent à ceux qui ont besoin de développer des aptitudes particulières pour des responsabilités existantes ou nouvelles dans le cadre de leur travail.

Détails: http://www.cazs.bangor.ac.uk/ccstudio/CourseInfo/cazscourses_Overview.php

La biodiversité de Bornéo

Malaisie

1 juin - 9 juillet 2010

Coût: 6000 \$EU

Ce cours organisé par l'Université de Harvard est axé sur l'évolution et les processus écologiques qui se traduisent par la biodiversité extraordinaire de Bornéo ainsi que sur les problèmes qui menacent sérieusement cette diversité de nos jours. Les études comportent un mélange astreignant de conférences, projets sur le terrain et recherche personnelle, avec des experts locaux et internationaux comme instructeurs. Le cours offre également une expérience pluriculturelle unique, lorsque les 10 participants au cours estival rejoignent un nombre semblable d'étudiants et de jeunes scientifiques des pays du Sud-Est asiatique. L'équipe parcourt un certain nombre de sites, visitant la forêt principale, les montagnes et l'environnement marin de Bornéo. Dans certains sites, les étudiants participent à la collecte de données en groupe et, dans d'autres, ils apprennent à exécuter de courts projets de recherche indépendants. Le fil commun qui relie les éléments du cours est l'analyse statistique. Les étudiants reçoivent une instruction en écologie forestière tropicale, systématique et biogéographie végétales, entomologie, écologie des récifs de corail, anthropologie culturelle, questions de conservation et de gestion du milieu tropical, ainsi que des questions de médecine tropicale, leurs causes et leurs conséquences environnementales.

Détails: <http://www.summer.harvard.edu/2010/programs/abroad/borneo/>

Programme One Planet Leader

Lieux de réunion (2010) à confirmer

Divers programmes de mars à mai et de septembre à novembre, 2010

Coût: 3350-9650 euros

Le programme One Planet Leader a été conçu par le WWF pour aider les entreprises à aligner les modèles d'affaires et les pressions environnementales et sociétales. Il aide les entreprises à tirer profit des opportunités que présentent la durabilité et la responsabilité des sociétés. Les programmes suivants sont offerts au cours des sessions du printemps 2010: sessions: Atelier I: La durabilité et l'avenir de votre entreprise (mars 3-5), Atelier II: Transformation de l'entreprise vers la durabilité (14-16 avril) et Atelier III: Créer et communiquer le changement vers la durabilité (19-21 mai).

Détails: http://panda.org/what_we_do/how_we_work/businesses/training/



Illustration: Agni Boedhiartono (Indu)

Bulletin électronique sur les forêts et le changement climatique

CLIM-FO-L est un bulletin d'information électronique sur les forêts et le changement climatique compilé tous les mois par la FAO. Il fournit des informations sur l'évolution des négociations de la CCNUCC, des publications, des sites Web, des événements, des possibilités d'emploi et des informations sur des projets. Pour en savoir plus et pour accéder aux numéros précédents du bulletin, cliquez sur <http://www.fao.org/forestry/54538/en>. Des commentaires et contributions aux prochaines éditions de CLIM-FO-L peuvent être envoyés à l'adresse CLIM-FO-Owner@fao.org

Le programme collaboratif des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD) publie un bulletin mensuel qui communique opportunément des nouvelles et des analyses sur des initiatives de REDD+ et UN-REDD à travers le monde, ainsi que des articles, des annonces d'événements à venir et des rapports concernant les questions de REDD+. Les chroniqueurs invités incluent des ONG, des experts en matière de foresterie et des consultants de gouvernements et/ou sur l'environnement. Les numéros courant et précédents du bulletin, ainsi qu'un lien pour s'y abonner et les recevoir par courriel, sont disponibles en cliquant sur www.un-redd.org.

Les cours et le forum se dérouleront en anglais, sauf indication contraire. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir davantage de renseignements au sujet des cours qui les intéressent et des établissements qui les proposent.

Résumé par Ken Sato

► **OIBT, 2009. Gifts from the Forest. Série technique N°32. Yokohama, Japon. ISBN: 4-902045-45-1**

Dépositaire, Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications - Rapports techniques sur www.itto.int



Ce rapport de la conférence internationale sur le développement durable des produits forestiers non ligneux et les services rendus par les forêts, tenue à Beijing (Chine), présente une vue d'ensemble du secteur mondial des produits non ligneux et des services forestiers, ainsi que des arguments concernant l'importance croissante des entreprises forestières des

communautés dans la production de ces produits et services, et des discussions sur les politiques et pratiques liées au développement de marchés pour le carbone et d'autres services des forêts.

► **OIBT/FAO, 2009. Forest Governance and climate change mitigation. Dossier de politiques établi par l'OIBT et la FAO. OIBT. Yokohama, Japon; FAO. Rome, Italie**

Disponible auprès du Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications - Rapports techniques sur www.itto.int



Ce dossier de politiques récapitule les principaux résultats de cinq ateliers conjointement financés et convoqués par l'OIBT et la FAO en Asie du Sud-Est, en Afrique occidentale, en Afrique centrale, dans le bassin amazonien et en Amérique centrale entre août 2006 et juillet 2008 en vue de promouvoir un dialogue multisectoriel entre les pays et d'améliorer le respect des

lois forestières. Il met l'accent sur les enseignements tirés des expériences sur le terrain et définit les éléments clés d'une approche de la conformité aux lois forestières et de la gouvernance qui assureront le rôle optimal des forêts dans l'atténuation du changement climatique.

► **OIBT, 2009. Encouraging Industrial Forest Plantations in the Tropics. Série technique N°33. OIBT. Yokohama, Japon. ISBN: 4-902045-52-4**

Disponible auprès du Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2); en ligne sous Publications - Rapports techniques sur www.itto.int

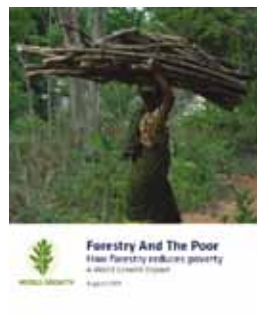


Ce document est le rapport d'une étude sur la nécessité d'encourager les investissements du secteur privé dans la plantation industrielle de forêts sous les tropiques. L'étude évalue le succès des plantations forestières, compte tenu de leurs aspects écologiques, économiques et sociaux, et de leur contribution globale au développement durable

lorsqu'elles sont réalisées conformément aux Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles et aux plans d'action de l'OIBT.

► **World Growth, 2009. Forestry and the poor: How forestry reduces poverty. Rapport établi par World Growth.**

Dépositaire: <http://www.worldgrowth.org/resources/>



Ce rapport, le troisième d'une série publiée par l'organisation World Growth, qui examine la foresterie et le développement durable dans les pays en développement et présente les avantages économiques de l'extension de la foresterie dans le monde en voie de développement. Ce rapport révèle que la foresterie génère

jusqu'à 7% du produit intérieur brut (PIB) dans les pays pauvres, créant des emplois et la prospérité. Il compare la valeur des utilisations établies des terres forestières aux retombées économiques de l'utilisation des arbres uniquement pour stocker le carbone. Selon le rapport, les utilisations traditionnelles des terres forestières produisent des rendements de quatre à huit fois la valeur de la «culture» du carbone. Le rapport conclut que l'expansion des puits de carbone pour réduire les émissions ne sera efficace que si elle inclut des opérations de foresterie durable dans les forêts naturelles aussi bien que pour la création de plantations et de récoltes commerciales.

► **OMC/PNUE, 2009. Commerce et changement climatique: Rapport OMC/PNUE. Organisation mondiale du commerce, Genève, Suisse. ISBN-WTO: 978-92-870-3522-6; ISBN - PNUE: 978-92-807-3038-8**

Disponible sur les sites:

http://www.wto.org/english/res_e/publications_e/trade_climate_change_e.htm (anglais)

http://www.wto.org/french/res_f/publications_f/trade_climate_change_f.htm (français)

http://www.wto.org/spanish/res_s/publications_s/trade_climate_change_s.htm (espagnol)



Ce rapport décrit en détail les nombreux liens entre le commerce et le changement climatique. Il commence par un résumé de l'état actuel des connaissances scientifiques sur le changement climatique et sur les options disponibles pour faire face aux problèmes qu'il pose. L'examen des éléments scientifiques est suivi d'une analyse des aspects économiques

de la relation entre le commerce et le changement climatique. Ces deux parties servent de contexte à l'analyse, dans la suite du rapport, des politiques adoptées aux niveaux international et national pour lutter contre le changement climatique. La partie qui traite des mesures prises au niveau international décrit les efforts multilatéraux déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour permettre de s'adapter aux effets du changement climatique, y compris le rôle des négociations en

cours sur le commerce et l'environnement. La dernière partie du rapport donne un aperçu des politiques et mesures nationales adoptées dans plusieurs pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour accroître l'efficacité énergétique. Elle présente les principales caractéristiques de leur conception et de leur application pour donner une idée plus claire de leur effet global et de leur impact potentiel sur la protection de l'environnement, le développement durable et le commerce. Elle donne aussi, s'il y a lieu, un aperçu des règles de l'OMC qui peuvent avoir un rapport avec ces mesures.

► **Mertens, B. & Makak, J.S., 2009. (Atlas forestier interactif du Gabon). WRI et Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et l'Aquaculture du Gabon (MEFEPA), Washington D.C. Etats-Unis ISBN: 978-1-56973-709-5**

Disponible sur: <http://www.wri.org/publication/interactive-forestry-atlas-Gabon>



C'est le premier atlas forestier du Gabon. Cette version pilote de l'atlas contient ce qui suit:

- un manuel d'utilisation qui fournit les instructions relatives à l'installation et à la visualisation de l'atlas et de son contenu;
- une application cartographique qui permet aux utilisateurs de visualiser les cartes en détail, de faire des panoramiques ou des zooms sur les zones d'intérêt, de visualiser des couches d'informations, d'interroger des bases de données et d'imprimer des cartes;
- les données du système d'information géographique (SIG) et les métadonnées, y compris les fichiers et attributs originaux des ensembles de données;
- un document de synthèse donnant une vue d'ensemble du contexte juridique et une analyse des applications potentielles de l'atlas interactif pour la gestion durable des forêts; et
- un poster présentant les concessions officielles et les aires protégées.

Cet atlas est à la fois un outil de gestion de l'information et une aide aux décideurs leur permettant d'utiliser rationnellement les ressources de la forêt. Il contribuera à la gestion durable des forêts (GDF) au Gabon sur la base des Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT harmonisés pour la GDF.

Disponible en français seulement

► **Global Canopy Programme, 2009. Le Petit Livre Rouge du REDD (2ème édition). Oxford, Royaume-Uni**

Disponible sur: www.globalcanopy.org; www.littleREDDbook.org



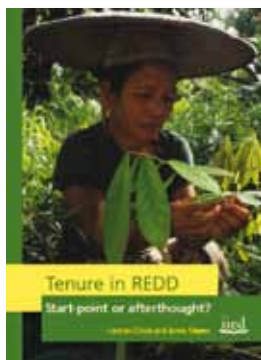
Ce livre est un guide en vue des négociations sur la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation (REDD). Il a été lancé à la conférence au sommet de la CCNUCC sur le climat en décembre 2008 et l'édition mise à jour a paru en juin 2009. L'édition révisée tient compte des dernières recherches et communications sur REDD

et inclut un cadre analytique mis à jour. Elle a pour but d'apporter plus de clarté à ce sujet complexe et en pleine évolution en communiquant, en termes non techniques, de nouvelles idées et informations sur le processus en question.

Disponible en anglais, français, espagnol, indonésien et portugais.

► **Cotula, L. & Mayers, J., 2009. Tenure in REDD: Start-point or afterthought? IIED. Londres, Royaume-Uni. ISBN 978-1-84369-736-7**

Dépôttaire: www.earthprint.com pour l'achat de l'édition imprimée, ou téléchargement gratuit sur <http://www.iied.org/pubs/display.php?o=13554IIED>



Ce rapport vise à stimuler le débat sur la question de la propriété des ressources dans le cadre des négociations actuelles au sujet de REDD lors des entretiens internationaux sur le climat. Les modes d'utilisation des terres et des arbres et les droits, règles, institutions et processus régissant leur accès et leur utilisation auront une incidence

sur la mesure dans laquelle les communautés forestières tireront profit de REDD et des stratégies associées, ou seront marginalisées. Ce rapport élabore une typologie des régimes fonciers dans les différents pays et dans chacun d'eux, et identifie les principaux défis à relever pour que REDD ait un impact équitable et durable.

► **Del Gatto, F., Ortiz von Halle, B., Buendía, B. & Hin Keong, C., 2009. Trade liberalization and forest verification: learning from the US-Peru Trade Promotion Agreement. Verifor Briefing Papers. Overseas Development Institute. Londres, Royaume-Uni**

Disponible sur: <http://www.verifor.org/RESOURCES/briefingpapers/9-perutradeliberisation.pdf>



Cet article présente une analyse préliminaire des efforts déployés pour aborder le problème de l'exploitation forestière illégale au Pérou après l'entrée en vigueur, en février 2009, de l'annexe de l'accord pour la promotion du commerce signé par les Etats-Unis et les autorités péruviennes chargées du secteur forestier. Cet article

précise les dispositions de l'annexe et les changements préconisés, y compris un mécanisme binational visant à contrôler la légalité des bois et une agence de vérification restructurée. Les défis que le Pérou doit relever pour éliminer le commerce illégal de bois sont présentés et les mesures à prendre à cet effet sont énumérées. L'accent est mis sur la gouvernance en tant que facteur critique dans la mise en oeuvre d'un mécanisme complet d'audit et de vérification tout en renforçant l'application de CITES à deux espèces importantes de bois (*Swietenia macrophylla* et *Cedrela odorata*).

► 1-5 février 2010

6ème Conférence de Trondheim sur la biodiversité

Trondheim, Norvège
Contact: trondheim.conference@dirnat.no;
www.trondheimconference.org

► 22-26 février 2010

Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique-17ème Session et 1ère Semaine des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

Brazzaville, République du Congo

Contact: Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Foday.

bojang@fao.org

► 24-26 février 2010

11ème Session extraordinaire du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Bali, Indonésie

Contact: Jamil Ahmad, Secrétariat des organes directeurs: jamil.ahmad@unep.org

► 12 et 25 mars 2010

59ème et 60ème sessions du Comité permanent de la CITES

Doha, Qatar

Contact: info@cites.org;
www.cites.org

► 13-25 mars 2010

15th Session de la Conférence des Parties à la CITES

Doha, Qatar

Contact: info@cites.org;
www.cites.org

► 15-17 mars 2010

Marchés mondiaux des biocarburants

Amsterdam, Pays-Bas

Contact: Victoria Adair; victoria.adair@greenpowerconferences.com;

www.greenpowerconferences.com

Tél: +44 (0)207 099 0600

► 15-17 mars 2010

The 4th Global Wood Fiber Conference: Trade in Woodchips and Biomass and International Timberlands Investment Trends Conference: Focus on Latin America

Sao Paulo, Brésil

Contact: http://www.pulpwoodconference.com/

► 22-26 mars 2010

Fourth International Casuarina Meeting

Haikou, Hainan, Chine

Contact: Zhong Chonglu, Research Institute of Tropical Forestry, Chinese Academy of Forestry, Long Dong, Guangzhou, PRC; zclritf@gmail.com; zclritf@21cn.com;

Tél: +86 20 87030939, +86 13672456532;

Fax: +86 20 87031622; or

Khongsak Pinyopusarker,

CSIRO Plant Industry,

PO Box E4008, Kingston,

ACT 2604, Canberra, Australie;

khongsak.pinyopusarker@csiro.au;

Tél: +61 2 62818247;

Fax: +61 2 62818266

► 23-25 mars 2010

32ème Session du Groupe de travail FAO/CEE(ONU) sur l'économie et les statistiques forestières

Genève, Suisse

Contact: Alex McCusker;

alex.mccusker@unece.org

www.timber.unece.org/index.

php?id=124

► 12-14 avril 2010

International Conference on the Efforts in Response to Forest-Related Natural Disasters

Beijing, Chine

Contact: Alex Mosseler;

amossele@nrcan.gc.ca; or

Maria Patek; maria.patek@

lebensministerium.at

► 13-15 avril 2010

Dubai International Wood Show

Dubai

Contact: info@dubaiwoodshow.com

► 27-30 avril 2010

Commission européenne des forêts

Lisbonne, Portugal

Contact: Franziska Hirsch;

franziska.hirsch@unece.org;

www.timber.unece.org/

index.php?id=124

► 28-30 avril 2010

IWPA's World of Wood Convention

Miami Beach, Floride, Etats-Unis

Contact: 4214 King Street,

Alexandria, Virginia 22302

Etats-Unis; info@iwpawood.org;

http://www.iwpawood.org/;

Tél: 1-703-820-6696;

Fax: 1-703-820-8550

► 3-5 mai 2010

Third International Conference on Environmental Economics and Investment Assessment

Chypre, Grèce

Contact: www.wessex.ac.uk/10-

conference/environmental

economics-2010.html

► 11-12 mai 2010

3rd Annual Sustainable Manufacturing Summit

Chicago, Illinois, Etats-Unis

Contact: Sean Budway,

sean.budway@

greenpowerconferences.com,

info@greenpowerconferences.com;

http://www.aseries.com/v8-12/

Prospectus/Index.php?sEventCode

=SM1004US

► 24-29 mai 2010

Commission forestière d'Amérique latine/ Caraïbes - 26ème Session

Guatemala City, Guatemala

Contact: Bureau régional de la FAO

pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Carlos Carneiro;

carlos.carneiro@fao.org

► 5 juin 2010

Journée mondiale de l'environnement. Biodiversité: Connecting with Nature

Pittsburgh, Pennsylvanie

Contact: Ms. Lucita Jasmin,

Division of Communications

and Public Information,

Programme des Nations Unies

pour l'environnement (PNUE);

worldenvironmentday@unep.org;

www.pittsburghwed.com/index.html;

Tél: +1-254-20-7623401 / 7623128;

Fax: +1-254-20-7623692 / 7623927

► 9-11 juin 2010

Commission forestière pour l'Asie et le Pacifique - 23ème session

Bhoutan, Thimpu

Contact: Bureau régional de la

FAO pour l'Asie et le Pacifique,

Patrick Durst; patrick.durst@fao.org

► 28 juin-2 juillet 2010

18th Commonwealth Forestry Conference. Restoring the Commonwealth's Forests: Tackling Climate Change

Edinburgh, Royaume-Uni

Contact: 18th Commonwealth

Forestry Conference,

c/o In Conference Ltd, 4-6 Oak

Lane, Edinburgh EH12 6XH,

Scotland, Royaume-Uni;

cfcc@in-conference.org.uk;

www.cfc2010.org;

Tél: +44 131 339 9235;

Fax: +44 131 339 9798

► 14-17 juillet 2010

Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières

Quito, Equateur

Contact: Hwan Ok Ma;

ma@itto.int; www.Itto.int

► 23-27 août 2010

8ème Colloque Flora Malesiana

Singapour

Contact: Singapore Botanic

Gardens, 1 Cluny Road,

Singapore 259569;

Floramalesiana2010@nparks.

gov.sg; www.sbg.org.sg/fm8;

Fax: 65 64674832

► 23-28 août 2010

23ème Congrès mondial de l'Union internationale des Organisations de recherche forestière (IUFRO). Forests for the Future: Sustaining Society and the Environment

Séoul, République de Corée

Contact: 2010 IUFRO Congress

Organizing Committee, Korea

Forest Research Institute,

57 Hoegi-ro, Dongdaemun-gu,

Seoul 130-712, Corée;

iufrococ@forest.go.kr;

www.iufro2010.com;

www.iufro.org;

Tél: +82 2 961 2591;

Fax: +82 2 961 2599

► 21-27 septembre 2010

Forest Landscapes and Global Change: New Frontiers in Management, Conservation and Restoration

Bragança, Portugal

Contacts: Joao Azevedo;

iufrole2010@ipb.pt; or Jiquan

Chen; jiquan.chen@utoledo.edu

► 4-8 octobre 2010

20ème Session du Comité des forêts (COFO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Rome, Italie

Contact: www.fao.org/forestry/cofo/en/

► 6-8 octobre 2010

International Conference-Forum on Emerging Economic Mechanisms: Implications for Forest-Related Policies and Sector Governance (dans le cadre de la Semaine mondiale des forêts, COFO)

Rome, Italie

Contact: Prof. Gérard Buttoud,

Università della Tuscia,

Department of Forest

Environment and Resources

(DISAFRI); via San Camillo de

Lellis snc., 01100 Viterbo, Italie;

gerard.buttoud@unitus.it

► 11-15 octobre 2010

Société des sciences et technologies du bois. 53ème Convention internationale

Genève, Suisse

Contact: Victoria L. Herian;

vicki@swst.org

► 11-15 octobre 2010

Comité du bois CEE-ONU

68ème session, tenue conjointement avec la

Société des sciences et

technologies du bois

Genève, Suisse

Contact: Ed Pepke; ed.pepke@

unece.org; http://timber.unece.

org/index.php?id=124

► 18-29 octobre 2010

10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité

biologique (COP 10)

Nagoya, Japon

Contact: Secretariat of

Aichi-Nagoya COP 10 CBD

Promotion Committee, 3-2-1

Sannomaru, Naka-ku, Nagoya;

aichi-nagoya@cop10.jp;

www.cop10.jp/aichi-nagoya/

english/index.html;

Tél: +81-52-972-7778

or +81-52-972-7779;

Fax: +81-52-972-7822

► 29 novembre - 10 décembre 2010

16ème Conférence des Parties (COP 16)/ 6ème

Conférence des Parties

servant de réunion des

Parties au Protocole de

Kyoto (MDP 6)

Mexico City, Mexique

Contact: http://unfccc.int/

► 13-18 décembre 2010

46ème Session du Conseil

international des bois

tropicaux et sessions des

Comités associés

Yokohama, Japon

Contact: ITTO Secrétariat;

itto@itto.int; www.itto.int

Tél: +81-45-223-1110;

Fax: +81-45-223-1111